

Rapport agricole

—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**



Table des matières

1	Préface du Directeur de l'agriculture et des forêts	4
2	Introduction	5
3	Politique agricole fédérale	7
4	Politique agricole fribourgeoise	13
	4.1 Etat de la situation et défis	13
	4.2 Statistiques	18
	4.3 Vision du Conseil d'Etat	22
	4.4 Stratégie	24
	4.5 Moyens annuels à disposition	26
5	Axes stratégiques	28
	5.1 Production agricole et filières	29
	5.1.1 Eclairage : Etudes FILAGRO	35
	5.1.2 Eclairage : Agrotourisme*	35
	5.2 Recherche, formation et conseil	37
	5.2.1 Eclairage : ferme connectée	40
	5.3 Exploitation familiale et évolution sociale	41
	5.3.1 Eclairage : Rapport sur les risques psychosociaux dans l'agriculture fribourgeoise	44
	5.4 Sécurité alimentaire et santé animale	45
	5.4.1 Eclairage : projet ReLait	48
	5.5 Ressources naturelles	49
	5.5.1 Eclairage : réseau écologique Dürdingen, Schmitten et Tafers	56
	5.6 Savoir-faire et outil de production	58
	5.6.1 Eclairage : La coopérative de pompage de Portalban	61
	5.7 Paiements directs	62
	5.7.1 Eclairage : GELAN	66
6	Résumé	67
7	Annexes	69
	7.1 Tableau récapitulatif des objectifs et mesures	69
	7.2 Statistiques	76
	7.3 Bibliographie	82
	7.4 Lexique	83

1 Préface du Directeur de l'agriculture et des forêts



Le Conseiller d'Etat **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, terre au riche patrimoine naturel et bâti, terre de traditions et d'innovation, garde une identité agricole forte malgré l'évolution sociétale et sa démographie croissante. Le gouvernement fribourgeois s'étant fixé l'objectif ambitieux et réaliste de devenir le leader suisse de l'agroalimentaire, il est essentiel de définir une stratégie agricole claire, ambitieuse, tenant compte de nos forces et faiblesses ainsi que de notre fort potentiel de développement. En parallèle, une véritable stratégie agroalimentaire et un plan d'action sont en cours d'élaboration. La concentration annoncée d'Agroscope sur le site de Grangeneuve constitue un premier succès important dans cette optique. À terme, ce sont 650 personnes qui travailleront pour Agroscope sur le campus de Grangeneuve, un signal fort pour nos agriculteurs, nos étudiants, nos entreprises et artisans du domaine agroalimentaire.

Dans une société en recherche de repères, en recherche d'identité et d'authenticité, il me paraît important de rappeler ce qui devrait être une évidence, le but premier de l'agriculture est de nourrir les 7,6 milliards d'êtres humains¹ de notre planète, dont les 8,5 millions de Suisses. Notre agriculture se doit donc d'être productive et durable, respectueuse de l'environnement, de la santé humaine et animale. La Suisse connaît un taux d'auto-provisionnement légèrement supérieure à 50 %², elle importe donc près de la moitié de son alimentation et dépend fortement, pour se nourrir, de la production étrangère. La tendance des consommateurs³ et du marché est claire, elle se dirige pour des raisons de sécurité, de santé et d'écologie vers une production de qualité, sûre, traçable et locale.

Dans ce contexte exigeant, dans une société en forte évolution et parfois contradictoire, l'agriculture fait face à de nombreux défis économiques, technologiques, environnementaux et sociaux. On peut citer par exemple, la pression accrue sur les protections douanières et en conséquence sur les prix des produits indigènes, l'agriculture 4.0, les nombreuses initiatives populaires dans le domaine agricole ainsi que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, – pour nommer les plus importants.

On parle aujourd'hui beaucoup du bien-être animal, et c'est une préoccupation légitime. Mais il ne faut pas oublier l'essentiel, le bien-être des producteurs eux-mêmes. La durabilité que tout le monde appelle de ses vœux ne pourra être atteinte que si les producteurs eux-mêmes peuvent durer ! Pour répondre aux défis actuels, les agriculteurs doivent pouvoir tirer de leur travail un revenu suffisant pour vivre, faire vivre leur famille, assurer le bon fonctionnement et le développement de leurs exploitations. Si ceux qui sont sur le terrain n'ont plus les moyens d'exercer leur métier, on ne pourra jamais répondre aux attentes des consommateurs et de la société. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il faut soutenir une agriculture professionnelle, attractive, productive, innovante, dans le respect de la santé et de l'environnement.

¹ Chiffres ONU et OFS 2017: tous les chiffres du présent rapport, dont l'année n'est pas précisée, sont basés sur l'année 2017

² OFAG, Rapport agricole 2018

³ Pour des questions de lisibilité, nous renoncerons parfois dans ce rapport à la forme épiciène

2 Introduction

Le Rapport agricole quadriennal présente un état de situation de l'agriculture fribourgeoise et précise les **objectifs généraux de la politique agricole cantonale fixés par le Conseil d'Etat. En particulier, il tient compte de la politique agricole fédérale qui donne le cadre général et alloue des moyens financiers pour la promotion de l'agriculture, les paiements directs et les aides** structurelles. La politique cantonale est complémentaire et subsidiaire de la politique fédérale. La nouvelle présentation choisie pour cette édition 2019 vise à renforcer sa lisibilité, y compris par ceux qui ne sont pas des spécialistes du domaine, mais qui, comme consommateurs, ou tout simplement comme Fribourgeois, sont attachés à cette agriculture, essentielle à l'identité et à l'économie de notre canton.

La publication du Rapport agricole quadriennal en 2019, soit 5 ans après le rapport 2014, se justifie par le fait que l'actuelle PA 2018-2021 s'inscrit dans la continuité de la précédente. En revanche, la prochaine Politique agricole fédérale « PA 22+ » pourrait largement modifier le système. Les principaux éléments présentés par la Confédération lors de la consultation de cette nouvelle politique ont pu être ainsi repris dans la partie « Politique agricole fédérale » du présent rapport.

Dans le cadre donné par la législation fédérale, le canton de Fribourg s'est doté de sa propre loi sur l'agriculture qui définit les buts et les mesures de soutien et de développement durable de l'agriculture sur les plans économiques, écologiques et sociaux. En outre, elle comprend les dispositions d'application de la législation fédérale sur l'agriculture et celles qui se rapportent au canton de Fribourg. Le plan financier 2017-2021 donne le cadre budgétaire cantonal pour les mesures prévues ces prochaines années.

Afin d'élaborer ce rapport, il a été tenu compte des remarques faites à la suite des publications précédentes afin de définir les axes stratégiques. Ces derniers ont été définis en étroite collaboration avec la Commission de l'agriculture qui traite des questions de portée générale concernant la politique agricole. Tenant compte des observations formulées par les députés au Grand Conseil, le rapport a été épuré et la partie statistique a été simplifiée pour se concentrer sur un nombre d'indicateurs réduits. A noter que le rapport introduit un thème sur la situation sociale des familles paysannes dans le contexte actuel. La structure de ce rapport agricole, tournée vers l'avenir, a été revue dans un but de pragmatisme et d'efficience, en intégrant la vision du canton de Fribourg.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Il présente tout d'abord un aperçu sommaire de la politique agricole fédérale qui définit le contexte général. Il expose brièvement les enjeux et une première appréciation du projet de la « Politique agricole fédérale à partir de 2022 (PA 22+) » mis en consultation par le Conseil fédéral le 14 novembre 2018. Le chapitre suivant présente la politique agricole fribourgeoise avec un état de la situation et des défis ainsi que la vision du Conseil d'Etat. Il présente les sept axes de sa stratégie (Production agricole et filières, Recherche, formation et conseils, Exploitation familiale et évolution sociale, Sécurité alimentaire et santé animale, Ressources naturelles, Savoir-faire et outil de production et Paiements directs) et leur lien aussi bien avec le programme gouvernemental que leur intégration dans les politiques transversales. Suit un aperçu des moyens annuels à disposition sur la base des comptes 2018 et du budget 2019. Le chapitre 4 présente pour chaque axe stratégique le contexte et les défis de la thématique pour le canton, puis les objectifs de l'agriculture et les mesures du Conseil d'Etat existantes et/ou à développer. Pour chaque axe stratégique, un éclairage sur des réalisations ou des programmes phares de la thématique est mis en évidence.

3 Politique agricole fédérale

Cadre général de la politique agricole fédérale

Pour la Confédération, la politique agricole est complexe. Elle représente de multiples défis d'envergure :

- › Garantir à tous les consommateurs un accès à des produits sains et sûrs, à un prix accessible
- › Défendre la sécurité alimentaire du pays (maintenir le taux d'approvisionnement au niveau actuel)
- › Défendre les intérêts du secteur agroalimentaire dans le cadre des négociations internationales
- › Respecter les accords internationaux (climat, abandon du protectionnisme, greenbox*⁴)
- › Intégrer les diverses politiques environnementales à la politique agricole
- › Garantir un revenu et une couverture sociale à tous les membres de la famille paysanne
- › Renforcer l'acceptation de la politique agricole auprès des citoyens



« La plus-value du projet PA 22+ est insuffisante. L'USP déplore les nouveaux chambardements dans le système des paiements directs et l'absence d'une simplification administrative. Le manque de stabilité des conditions cadres capte inutilement des ressources entrepreneuriales des exploitations. »

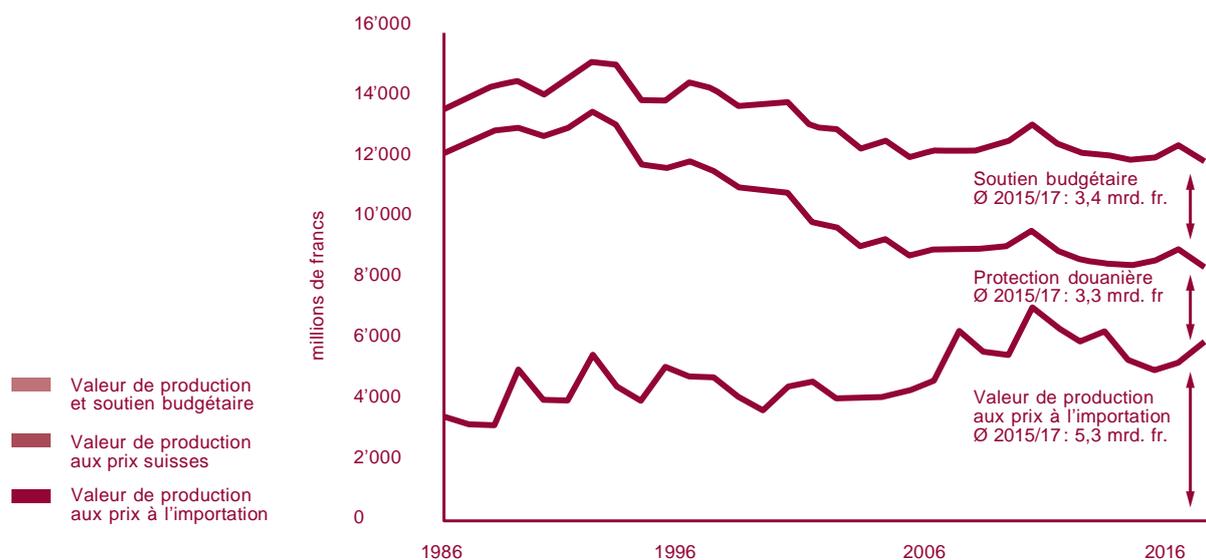
Jacques Bourgeois,
directeur de l'Union suisse
des paysans USP à propos
du projet PA 22+



⁴ Les astérisques renvoient au lexique en fin de rapport

La politique agricole fédérale prend parfois des virages que les exploitants mais aussi l'administration mettent plusieurs années à mettre en œuvre. Après la PA 14-17 et ses nombreuses nouveautés, l'agriculture a besoin de stabilité. La Confédération prévoit pourtant un nouveau train de mesures important pour 2022. (© Grangeneuve)

Outre les mesures prises à l'intérieur du pays, la politique agricole doit tenir compte des échanges internationaux. Pour illustrer cette relation, le tableau suivant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre l'évolution de la valeur de la production agricole suisse en relation aux prix suisses et aux prix à l'importation. A cela s'ajoute les contributions à l'agriculture découplées de la production.



Evolution du soutien à l'agriculture selon l'OCDE⁵

En 30 ans, le montant de la valeur de production additionnée du soutien budgétaire a diminué de 2 milliards environ. En moyenne de tous les produits, les prix suisses diminuent alors que les prix à l'importation augmentent. Il est intéressant de constater que si l'évolution de la valeur de production diminue plus que l'augmentation du soutien aux agriculteurs, la valeur de production suisse calculée aux prix à l'importation augmente elle légèrement : l'écart entre les prix suisses et étrangers diminue mais reste une menace pour la production agroalimentaire suisse dans l'éventualité d'une ouverture des marchés.

⁵OCDE

Les grandes étapes de la politique fédérale⁶

1992 Découplage de la politique des prix de celle des revenus par l'introduction de paiements directs non liés à la production.

1996 Nouvelle base constitutionnelle (art. 104 de la Constitution fédérale²: Cst.). En vertu de cet article, la Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celle du marché, contribue à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire.

1999 Abolition des garanties étatiques des prix et de l'écoulement des produits, introduction des prestations écologiques requises (PER) comme condition au versement de paiements directs.

2004 Suppression progressive des quotas laitiers jusqu'en 2009 et introduction de la mise en adjudication pour la répartition des contingents d'importation de viande donnant le droit d'importer à un taux réduit (PA2007).

2007 Suppression des subventions à l'exportation de produits agricoles primaires, réallocation des moyens financiers destinés à soutenir le marché sous forme de paiements directs, réduction du prélèvement douanier sur les céréales panifiables et les aliments pour animaux (PA2011).

2014 Meilleure adéquation des paiements directs avec les objectifs de l'art. 104 Cst., consolidation des instruments de mise en œuvre de la stratégie qualité (PA 2014-2017).

⁶ Source: dossier de consultation PA 22+

⁷ Tous les chiffres cités dans ce rapport, sans autre source citée, proviennent de la Confédération (des Offices fédéraux de la statistique (OFS) et de l'agriculture (OFAG)) et du canton (Service de l'agriculture, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et du Service de la statistique)

Le soutien au marché

La Confédération a réduit progressivement son soutien aux marchés. Le système des paiements directs a été introduit en 1993. Il devait permettre de sortir progressivement de l'économie planifiée d'alors. A l'échelon constitutionnel, le 9 juin 1996, le peuple suisse a accepté l'article 104 de la Constitution et le 24 septembre 2017, la votation sur la sécurité alimentaire a permis d'ajouter l'article 104a. La Loi sur l'agriculture est entrée en vigueur le 1er janvier 1999, elle a été révisée en 2013 (entrée en vigueur le 1er janvier 2014 de la PA14-17). Le tableau suivant en résume les grandes étapes. La Loi chocolatière a été supprimée avec effet au 1er janvier 2019, les moyens fédéraux seront alloués (lait, céréales) aux producteurs par d'autres canaux.

La politique agricole 18-21 (PA18-21)

La PA 18-21 s'inscrit dans la continuité de la PA 14-17 qui est en vigueur depuis 5 ans. L'enveloppe financière pour les 4 années de 2018 à 2021 est de 13,560 milliards (-270 millions par rapport à 2014-2017).

La politique agricole après 2022 (PA22+)

La prochaine étape, PA22+, devrait apporter des modifications importantes. Ce projet, mis en consultation fin 2018, prévoit en effet une modification de la Loi sur l'agriculture, de la Loi sur le droit foncier rural et de la Loi sur le bail à ferme agricole. Pour la Confédération, la PA 22+ doit permettre d'adapter les conditions générales de la politique agricole aux plans du marché, de l'exploitation et de l'environnement afin que l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses puissent tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux de manière plus autonome et entrepreneuriale. Le montant de l'enveloppe financière agricole sera fixé pour la période comprise entre 2022 et 2025 de manière à correspondre aux dépenses prévues entre 2018 et 2021, soit une enveloppe de **13,915 milliards** de francs⁷. Il est également à souligner que la protection à la frontière du marché agroalimentaire n'est pas abordée dans la PA22+.

La Confédération a construit cette nouvelle politique agricole sur ce qu'elle appelle le triangle des perspectives. Il est représenté dans le schéma ci-dessous. Pour garantir la prospérité de l'agriculture suisse, la Confédération veut travailler sur les trois axes « marchés », « développement des exploitations » et « ressources naturelles ».

Première appréciation de la PA 22+



Triangle des perspectives⁹ : représentation schématique élaborée par l'administration fédérale dans le cadre de mise en consultation de la PA22+

Point positif du projet, le maintien de l'enveloppe financière globale pour les années 2022 à 2025 au niveau actuel. Une certaine stabilité est bienvenue pour permettre aux exploitants agricoles de planifier sur la durée d'importants investissements, après l'importante adaptation consécutive à la politique agricole 2014. La volonté de régionalisation des mesures est en théorie attrayante, la mise en pratique pourtant difficile, à l'image des mesures de qualité du paysage de la PA 14-17. La mise en œuvre de tels projets coûte cher aux cantons et aux agriculteurs (fédéralisme, base de données différentes, bureaux d'experts) et leur plus-value est limitée.

Le système actuel des paiements directs est extrêmement complexe et représente un risque élevé d'erreurs administratives pour les agriculteurs, comme pour l'administration. Au stade de la consultation, les simplifications promises depuis des années par la Confédération ne se concrétisent pas dans la PA 22+. Au contraire, l'introduction de nouvelles mesures demanderont, pour les agriculteurs, des efforts d'adaptation. La charge administrative et financière pour les cantons continue aussi d'augmenter. Des efforts supplémentaires sont à prévoir, notamment pour l'introduction de variantes spécifiques à chaque exploitation en faveur de la biodiversité, ou pour de nouvelles contributions en matière de santé animale difficiles à mettre en œuvre avec les instruments proposés.

Le remplacement des contributions « qualité du paysage » et la « mise en réseau » par des contributions pour une « agriculture adaptée aux conditions locales » demanderait un effort de conversion très important. Par ailleurs, l'augmentation attendue du cofinancement cantonal de ces mesures à 30 % (contre 10 % actuellement) représenterait un surcoût très important pour les cantons (de l'ordre de 4 millions de francs pour le canton de Fribourg). Il y a par ailleurs un risque de voir se développer une agriculture à deux vitesses : celle des cantons à forte capacité financière qui pourront profiter de l'ensemble des financements fédéraux, et celle des cantons financièrement plus faibles, qui verront leur secteur agricole prêterité.

Les prestations en faveur de la production indigène pour l'octroi des contingents d'importation permettent de garder un lien fort entre les importateurs et la production suisse. D'autre part, les mesures d'allègement du marché sont adaptées à la saisonnalité et aux spécificités de

⁹ Dossier de consultation PA 22+

notre pays. Il serait très dommageable de se priver de tels instruments ayant fait leurs preuves, en particulier dans les régions à fort cheptel comme le canton de Fribourg.

Enfin, il manque dans le projet PA 22+ des propositions concrètes en matière de gestion des risques, notamment face aux défis du changement climatique et des prix fluctuants suite à d'éventuelles ouvertures des marchés. Par ailleurs, les nouveaux objectifs dans le domaine de l'environnement sont modestes, en particulier en ce qui concerne l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre.

Différences de revenu dans l'agriculture suisse⁹

Les différences de revenu dans l'agriculture suisse sont considérables. Une analyse des comptabilités agricoles effectuée par Agroscope a identifié quatre causes : la formation, la taille de l'entreprise, l'orientation de l'exploitation et la gestion de l'exploitation. La région joue également un rôle significatif : le revenu se réduit à mesure que l'altitude augmente.

Les principaux facteurs qui influent sur le revenu du travail par unité de main d'œuvre familiale sont :

- › **Taille de l'exploitation :** la taille de l'exploitation représente un facteur d'influence agroéconomique fondamental. Une dimension plus importante a une influence positive sur le revenu du travail. Si un producteur de lait agrandit son troupeau, la masse de travail et donc les charges d'exploitation augmentent de manière proportionnellement moins importante en raison des effets d'échelle. Les petites exploitations peuvent aussi bénéficier des effets d'échelle et de rationalisation en collaborant avec d'autres exploitations.
- › **Orientation de la production :** les exploitations de production végétale, grandes cultures ou cultures spéciales telles que légumes, fruits et vigne enregistrent des revenus plus élevés. Il en va de même pour l'engraissement de porcs et de volaille. Par contre, l'orientation vers la production laitière ou les vaches allaitantes génère souvent un revenu plus bas par main-d'œuvre familiale.
- › **Formation :** le revenu augmente avec le niveau de formation du chef d'exploitation et de son/sa partenaire. Cela ne concerne pas seulement la formation agricole, mais aussi la formation hors de l'agriculture.
- › **Gestion de l'exploitation :** les exploitations qui ont un revenu du travail plus élevé génèrent systématiquement plus de revenu par hectare et par unité de gros bétail et présentent des coûts plus bas. Elles parviennent ainsi à générer plus d'extrants avec moins d'intrants. Par exemple, les coûts des machines dans la branche de production du blé présente des coûts moins élevés de 525 francs par hectare pour le quart ayant les revenus du travail les plus élevés que pour le quart ayant les revenus les plus bas. Les choix et les décisions du chef d'exploitation ont une influence importante sur le niveau du revenu.

⁹ Données extraites du Rapport de consultation PA 22 +

En chiffres

(année de référence 2017)

Le territoire cantonal a une superficie de 167'000 ha dont:	Le canton comprend 75'516 ha de surface agricole utile (SAU), dont:
12'000 ha de surface constructible et dédiée au transport	67% de prairies et pâturages
15'000 ha de surface improductive (lac, montagne)	35'000 ha de terres assolées (labourées et prairies temporaires)
45'000 ha de forêt	22'000 ha de terres ouvertes (essentiellement céréales, pomme de terre, betterave sucrière, colza)
95'000 ha de surface agricole, dont 20'000 ha de pâturage d'estivage	Les 2'464 exploitations fribourgeoises sont en moyenne 30% plus grande que les exploitations suisses. 33% d'entre elles ont disparu depuis 2'000.
6% du PIB vient de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire	

Sources : *Etat de Fribourg, GELAN*

4 Politique agricole fribourgeoise

4.1 Etat de la situation et défis

Le canton de Fribourg a un fort ancrage agricole. Même s'il a connu ces 50 dernières années un important développement économique et démographique, 60 % de son territoire est consacré à l'agriculture. Les prairies et les pâturages principalement destinés à la production laitière couvrent près de deux tiers de la surface agricole. Les districts de la Broye et du Lac sont plus tournés vers les grandes cultures et les cultures maraichères.



« Le canton de Fribourg défend une agriculture professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale »

Conseil d'Etat,
extrait de la prise de
position du CE sur PA 22+
(©Etat de Fribourg, photo
Jessica Genoud)

L'agriculture fribourgeoise est réputée en Suisse et dans le monde pour ses fameux fromages que sont le Gruyère AOP et le Vacherin fribourgeois AOP, ses produits du terroir, mais aussi dans des marchés spécifiques, comme les poudres de lait spécialisées. Elle est aussi reconnue pour son élevage bovin de haut niveau. Elle est également à la pointe dans les secteurs volaille, légumes (en partie bio) et pommes de terre, à forte valeur ajoutée. L'économie alpestre bien qu'astreignante reste rémunératrice et patrimoniale dans le canton. Le principal atout de l'agriculture fribourgeoise est de pouvoir compter sur des agriculteurs motivés et bien formés. Si l'évolution technique et technologique a permis de réduire la pénibilité physique du travail agricole, d'autres problématiques, notamment d'ordre social, sont apparues.



L'agriculture fribourgeoise est très productive. Les grandes cultures bénéficient des sols les plus productifs du pays. Quant à la production animale, notamment la production bovine qui met en valeur les herbages, elle offre une forte valeur ajoutée. Elle produit 10 % du lait suisse. (©Tony Lehmann / IAG)

L'agriculture fribourgeoise est dynamique et diversifiée. Elle n'a cessé de s'adapter et d'évoluer afin de rester compétitive, tout en intégrant les exigences plus élevées en matière d'environnement et de protection animale. Le canton a répondu à l'évolution des besoins des consommateurs en matière de sécurité alimentaire au travers de la formation de tous les acteurs de l'agroalimentaire et de la mise en place du concept « de la fourche à la fourchette » (voir encadré).

Fribourg a l'avantage de pouvoir compter sur de grandes industries agroalimentaires réputées qui bénéficient d'un approvisionnement en matières premières indigènes de qualité, non seulement de provenance fribourgeoise, mais aussi des régions voisines. 20 % des produits agricoles du pays sont transformés dans le canton.

De la fourche à la fourchette

Cette expression illustre la chaîne alimentaire de la production à la consommation, avec tous les métiers qui accompagnent le produit et sa transformation à tous les échelons : du producteur au vendeur, en passant par le transformateur et l'inspecteur, sans oublier les producteurs de fourrage ou de produits phytosanitaires et vétérinaires.

Cette chaîne alimentaire joue un rôle économique important pour la Suisse. En 2008, quelque 100'000 établissements comptant un total de 531'500 emplois étaient actifs dans cette branche. Une personne active sur huit a directement à faire avec des denrées alimentaires dans son activité professionnelle (OFS).

Comme l'agriculture suisse, l'agriculture fribourgeoise est en constante restructuration avec une concentration et une spécialisation des exploitations. Le nombre d'exploitations baisse constamment, un quart d'entre elles ont disparu entre 2000 et 2017. La production laitière a vécu une forte concentration : 46 % des producteurs de lait ont abandonné la production laitière depuis l'an 2000 sans que les volumes de production ne diminuent (320 millions de litres annuels). La volaille échappe toutefois à la tendance générale. En effet le nombre de détenteurs de volailles est resté stable, tandis que la production a augmenté de 80 %. La spécialisation nécessite de plus grandes infrastructures et conduit à une standardisation des modes de production et une certaine uniformisation des produits (calibrage). Parallèlement à cette tendance générale, certains exploitants sont à la recherche d'alternatives, de production de niche (ex. : Batati Prix à l'innovation 2018) ou de nouveaux modes de production. D'autres exploitations continuent à miser sur la mixité des productions afin de répartir les risques ou explorent de nouvelles pistes (nouvelles cultures, vente directe, vente d'énergie, etc...). Cette diversité de modèles est positive dans la mesure où elle offre des perspectives à un vaste panel d'exploitations. Le défi pour Fribourg est d'accompagner cette évolution en élargissant son cadre réglementaire et son action.

L' agriculture fribourgeoise doit répondre aux défis du développement durable :

- › **Économie** : Au-delà de l' importante restructuration qu' elle a déjà menée, l' agriculture vit avec une incertitude économique due en bonne partie à l' ouverture des marchés. La baisse des prix de ces dernières années pourrait se poursuivre. Sans un accompagnement étatique, les conséquences, notamment pour les exploitants qui produisent des « produits de base » pour la transformation (lait, céréales, oléagineux, betteraves sucrières, ...), seraient dramatiques.

- › **Environnement** : Les changements climatiques provoquent des épisodes météorologiques de plus en plus extrêmes, -inondation, sécheresse, tempête-, qui ont des incidences sur l' agriculture. L' agriculture fribourgeoise a pris conscience des impacts sur l' environnement et a déjà commencé à s' adapter à cette nouvelle donne (méthodes culturales, irrigation, systèmes de rétention), des efforts sont cependant encore nécessaires. Les préoccupations environnementales des citoyens se traduisent par des choix de consommation, mais aussi des initiatives populaires qui demandent des modifications légales importantes pour l' agriculture.

- › **Social** : Les pressions économiques et environnementales, liées aux évolutions sociétales (cloisonnement de la société, clivage ville-campagne, modèle familial, tertiarisation du travail) augmentent les risques psychosociaux auxquels les agriculteurs sont soumis.

Situation financière des exploitations fribourgeoises

Le cash-flow* avant intérêts et privés¹⁰ représente les liquidités disponibles pour couvrir les dépenses privées, les opérations de financement (remboursement et intérêts des dettes de l'exploitation) ainsi que les opérations d'investissements (ex : renouvellement usuel du parc machines). L'endettement des exploitations agricoles, parfois perçu comme problématique, n'est pas un indicateur pertinent s'il est considéré de manière isolée des autres paramètres de l'exploitation. Le tableau ci-dessous représente la médiane du cash-flow selon 3 quartiles (le quartile 1 signifie que 25 % des exploitations a un résultat inférieur, la médiane signifie que la moitié des exploitations se situe en dessous et l'autre moitié en dessus, le quartile 3 signifie que 25 % des exploitations ont un résultat supérieur). La médiane est utilisée pour minimiser l'impact de la variabilité des résultats.

	Cash-flow monétaire avant intérêts et privés (CHF)	Cash-flow monétaire avant intérêts et privés par hectare (CHF/ha)
Médiane	82'026	3117
Quartile 1 (25 % inférieur)	49'820	2027
Quartile 2 (médiane)	82'026	3117
Quartile 3 (25 % supérieur)	132'077	4320
Ecart-type	70'826	2930

¹⁰ Le cash-flow est un indicateur qui met en évidence la capacité financière d'une exploitation. Il s'agit d'un « solde comptable », en l'occurrence avant intérêts et dépenses privées

¹¹ Résultats des comptabilités agricoles 2017 de 399 exploitations fribourgeoises, toutes régions confondues : Résultats monétaires, Centre de conseils agricoles, Grangeneuve.

Cash-flow par quartile des exploitations fribourgeoises¹¹. Le cash-flow avant intérêts et privé est le solde de toutes les recettes et dépenses courantes de l'exploitation. Il se différencie du revenu pour lequel des produits et des charges non-monétaires sont pris en compte (modifications d'inventaire ou amortissements par exemple). Le cash-flow est l'indice/ratio idéal pour évaluer la capacité financière d'une entreprise. Il montre si les propres moyens suffisent pour assurer, à long terme, l'existence de l'entreprise.

Le cash-flow est un bon indicateur. Pour juger la performance d'une exploitation il sera nécessaire de le mettre en relation avec d'autres éléments tels que la taille, l'intensivité ou les besoins en travail. Une exploitation qui dégage un cash-flow de 80' 000 francs (médiane, quartile 2) peut en principe assurer ses intérêts et sa consommation privée. Elle devra par contre gérer avec précaution ses investissements usuels. En outre, la recherche de revenus accessoires apparaît comme important pour permettre un développement de l'entreprise. De manière générale les exploitations se situant dans le quartile 1 ne peuvent vivre entièrement de l'agriculture. Pour les exploitants qui ne peuvent exercer une activité annexe, la seule solution consiste à réduire leur consommation privée.

Les résultats obtenus par les comptabilités se basent sur une majorité d'exploitations situées dans les zones de plaine et de collines (la SAU comporte 72 % de plaine et de collines). L'écart-type assez élevé montre une grande diversité des exploitations en matière de moyens dégagés par l'activité agricole.

4.2 Statistiques

Comparaison intercantonale¹²

Le canton de Fribourg dispose, en proportion, de secteurs primaire et secondaire largement supérieurs à la moyenne suisse et à ceux des cantons voisins. Cela tient entre autre à la relative faiblesse de son secteur tertiaire, mais aussi à la part importante de sa population qui travaille à l'extérieur du canton. Le rapport entre le nombre de places de travail et le nombre d'habitants est plus bas que chez ses voisins (FR : 0.47, VD : 0.54, BE : 0.61, CH : 0.59), de même que PIB par habitant. Le canton peut compter sur un secteur secondaire dynamique et où le secteur agroalimentaire joue un rôle important.

L'agriculture fribourgeoise se démarque par une très forte production animale, notamment bovine. Cet écart est particulièrement frappant avec le canton de Vaud, où la production végétale domine. Cela est aussi dû à une surface agricole propice aux herbages, à la possibilité de mettre en valeur les produits dans des filières à forte plus-value, à la présence d'importantes entreprises de transformation, mais aussi au haut niveau de l'élevage bovin (cf. renommée nationale voire internationale de la génétique fribourgeoise), ainsi que certainement le poids des traditions fribourgeoises liées à l'élevage (Bénichon, désalpe, etc.).

¹² Source OFS. Sauf pour les UGB : Union Suisse des paysans

La rentabilité agricole est assez uniforme entre les cantons. Les statistiques nationales ne permettent pas véritablement de la différencier. La réalité des différents marchés génère toutefois des écarts de prix assez importants.

2017	Fribourg	Vaud	Berne	Suisse	Part FR/CH%
Nb exploitations (à titre principal)	2'840 (80%)	3'628 (80%)	10'561 (74%)	51'620 (71%)	5.5
SAU en hectare	75'516	108'350	192'259	1'046'109	7.2
UGB totaux	106'182	83'735	246'678	1'310'975	8.1
UGB bovins	80'709	65'998	191'803	957'813	8.4
Emplois (à plein temps)	8'470 (57%)	12'653 (52%)	31'616 (42%)	153'864	5.5
Paiements directs fédéraux, milliers	187'408	258'207	525'463	2'789'165	6.7
Valeur de la production agricole, milliers	739'159	1'161'203	1'677'634	10'310'904	7.2
Dont production végétale	205'741	758'107	530'077	4'126'157	5.0
Dont production animale	465'265	303'110	932'280	5'026'687	9.3
Population	315'074	793'129	1'031'126	8'484'130	3.7
Emplois (2016)	150'458	438'633	633'597	5'116'165	2.9
- primaire	8'945 (5.9%)	13'489 (3.1%)	33'991 (5.4%)	167'443 (3.3%)	5.3
- secondaire	37'001 (24.6%)	71'828 (16.4%)	129'002 (20.4%)	1'069'027 (20.9%)	3.4
- tertiaire	104'512 (69.5%)	353'316 (80.5%)	470'604 (74.3%)	3'879'695 (75.8%)	2.7
Emplois dans la filière agroalimentaire	29'613 (19.5%)	76'173 (17.4%)	108'499 (17.1%)	720'626 (14.1%)	5.4
PIB (2016) millions	18'393	56'277	77'886	660'393	2.7
PIB par habitant	59'391	72'232	76'210	78'869	

Sources : OFS (relevé des structures agricoles, comptes régionaux de l'agriculture,...), sauf UGB : USP

L'agriculture fribourgeoise en 2017

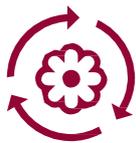


Les exploitations	Les personnes	La formation	L'économie (en mio. de fr.)
2840 exploitations	2'811 chefs d'exploitation	66 % CFC	Valeur de la production agricole fribourgeoise 739
598 estivages	901 cheffes d'exploitation	10 % maîtres agriculteurs	PIB de l'agriculture fribourgeoise 276
180 exploitations bio	1916 expl. avec employés	4 % agronomes	Autres subventions sur la production 197
195 ventes directes	219 expl. avec apprentis	20 % autres	Revenu net de l'agriculture fribourgeoise 240
			Prêts publics 200
			Prêts privés* 700
			Prix licite* de toutes les exploitations 4'000

* estimations

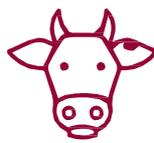
Auto-provisionnement suisse 2016	%		%
Denrées alimentaires végétales	37	Denrées alimentaires animale	100
céréales	47	viande	86
pommes de terre	68	œufs	54
sucres	62	poisson	2
légumes	50	lait et produits laitiers	116
fruits	27	conserves de lait	157
graisses végétales	21	graisses animales	110

Sources : USP, GELAN (année de référence 2017, sauf auto-provisionnement)



Ressources naturelles

9 projets nitrates agricoles
180 exploitations participants au projet ReLait
35'351 ha purinés avec pendillards
5'632 de cultures sans labours
8'766 ha de surfaces de promotion de la biodiversité
81'503 arbres fruitiers sur la SAU



Production animale

108'732 UGB
55'872 vaches
74'340 autres bovins
79'684 porcs
2'145'700 volailles
20'996 chèvres et moutons
7'004 chevaux



Production végétale

75'516 ha de SAU
35'800 ha de quota SDA
23'000 ha de terres ouvertes
11'951 ha de céréales
3'674 ha de maïs ensilage
5'441 ha de cultures sarclées

La valeur de la production agricole fribourgeoise (en milliers de fr.) 739'159

bovins	327'640	grandes cultures	74'607
production laitière	207'335		
production de viande	120'304		
porcs	48'419	cultures fourragères	73'233
volaille	85'868	cultures maraîchères	46'802
autres	3'338	autres (viti + arbo)	11'099
Production animale	465'264	Production végétale	205'740

Services agricoles 45'133

Autres (activités secondaires liées) 23'021

Sources : Gelan, OFS (année de référence 2017)

4.3 Vision du Conseil d'Etat

La Vision

L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Le canton de Fribourg est **le leader de l'agroalimentaire en Suisse.**

Le Conseil d'Etat a inscrit cette volonté dans son Programme gouvernemental pour la législature aux côtés de trois autres priorités qui concernent l'agriculture mais elle s'inscrit bien sûr dans une perspective à plus long terme : **stimuler la compétitivité et l'innovation** (y compris Agriculture 4.0), **promouvoir et préserver la santé et protéger les ressources naturelles.** En voulant faire du canton le leader de l'agroalimentaire en Suisse, le gouvernement affirme son ambition en faveur d'une agriculture professionnelle, productive, innovante, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Cette ambition s'étend également à l'ensemble des filières de transformation, du producteur au consommateur.

L'agroalimentaire fribourgeois

L'agroalimentaire comprend aussi bien la **production agricole que sa transformation.**

La production agricole fait partie du secteur primaire de l'économie et représente quelques 6% des places de travail du canton. L'agriculture fribourgeoise produit 5% de la production végétale et 10% de la production animale du pays.

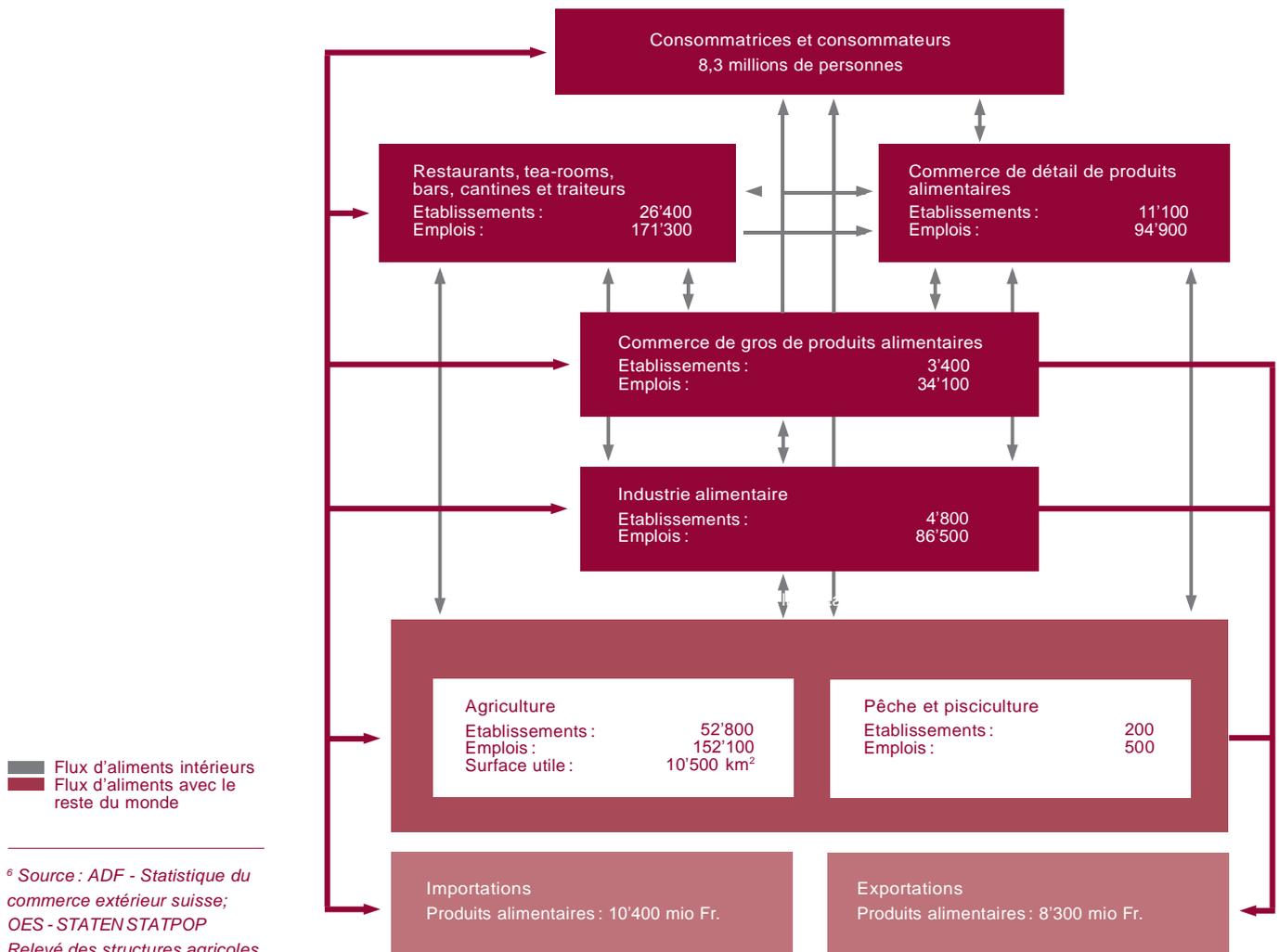
La transformation des produits agricoles de base en produits prêts à la vente fait partie du secteur secondaire. Elle comprend l'abattage des animaux et la préparation de la viande, la meunerie et la boulangerie, la laiterie et la fromagerie, de nombreuses autres fabrications d'aliments et de boissons, ainsi que le stockage et la distribution de ces produits transformés. Ce secteur transforme non seulement les produits fribourgeois, mais aussi en provenance du reste du pays : 10 à 20% des denrées alimentaires suisses passent par Fribourg (selon les branches). Le canton produit 3 fois plus de denrées que sa population n'en consomme. Ce secteur représente quelque 4% des places de travail.

L'agriculture et la transformation des produits regroupent quelque 14'000 places de travail, soit environ 10'000 EPT.

Dans la perspective de devenir leader de l' agroalimentaire, d' autres activités du secteur tertiaire peuvent être associées à ce secteur, notamment **le commerce et la restauration**. Le contrôle, la traçabilité et les tâches administratives qui y sont liées font partie intégrante de ce secteur agroalimentaire, tout comme les efforts en matière de formation et surtout de formation continue des professionnels de la branche, mais aussi la recherche et le développement des techniques et technologies, qui jouent un rôle central. La mise sur le marché et la vente de produits vétérinaires ou phytosanitaires est également une activité liée à ce secteur sans être directement quantifiable en termes d'emplois ou de part du PIB.

Dans cette vision large, l'agroalimentaire fribourgeois représente 20% des emplois dans le canton.

La filière agroalimentaire en Suisse, en 2015



⁶ Source : ADF - Statistique du commerce extérieur suisse; OES - STATEN STATPOP
Relevé des structures agricoles

4.4 Stratégie

La stratégie du Conseil d'Etat pour que le canton devienne le leader de l'agroalimentaire repose sur plusieurs axes. Il souhaite ainsi garantir un revenu du travail qui permette aux familles paysannes de vivre dignement au sein de la société fribourgeoise.

Politique agricole fédérale et paiements directs

Le canton de Fribourg a un rôle subsidiaire dans la politique agricole qui est avant tout une politique fédérale et dont les moyens proviennent de la Confédération (192 millions de paiements directs pour Fribourg). Dans cette optique, le Conseil d'Etat entend **participer de façon active à l'élaboration de la politique fédérale**, notamment la PA 22+. Il est indispensable de conserver l'enveloppe des paiements directs attribués à Fribourg à son niveau actuel et d'obtenir une réelle simplification des tâches administratives.

Production agricole et filières

La création d'un terreau propice à l'innovation est un instrument efficace pour soutenir la **compétitivité des filières agroalimentaires** fribourgeoises. L'innovation doit permettre à ce secteur d'être plus performant, de trouver de nouveaux marchés et de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs et des citoyens. La promotion des produits du terroir fribourgeois est un instrument cantonal déterminant pour la mise en valeur de la production agroalimentaire et la **garantie d'une plus-value pour tous les acteurs** d'une filière organisée en interprofession. Elle contribue à l'image positive du canton en général (patrimoine, culture, tourisme, économie) et de son secteur agroalimentaire. Le canton investit annuellement 2,1 millions dans la promotion des ventes et la promotion des produits. Le Conseil d'Etat développe une stratégie propre dans ce domaine. Il souhaite faire du site de Saint-Aubin un pôle de l'innovation et de la recherche, en synergie avec le campus Grangeneuve et le tissu d'entreprises fribourgeoises existantes.

Recherche, formation et conseil

La formation et le conseil sont des leviers essentiels en mains du canton qui permettent de **préparer les professionnels** des secteurs agricole et agroalimentaire à faire face aux défis, notamment les changements économiques, technologiques, sociétaux et environnementaux. La recherche permet également d'ouvrir de nouvelles opportunités pour le secteur primaire. Pour ce faire, les essais pratiques, trait d'union entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, permettent de vulgariser et de transmettre de nouvelles compétences aux agriculteurs praticiens.

Exploitation familiale et évolution sociale

En 2017, le Conseil d'Etat a adopté sa stratégie de prévention de la santé « Perspectives 2030 » (lead : DSAS) avec la volonté de rendre la politique de santé publique plus transversale et de travailler en amont sur la prévention. La DIAF s'investit dans cette stratégie, car l'agriculture a, par les aliments qu'elle produit et l'impact qu'elle a sur l'environnement (eau, air, sol, biodiversité), un rôle central à jouer dans la prévention. La santé des agriculteurs est également une thématique à mieux prendre en considération.

Sécurité alimentaire et santé animale

La sécurité alimentaire et sanitaire est une mission de service public essentielle pour accompagner tout le secteur agroalimentaire dans une optique « de la fourche à la fourchette ». Elle garantit la **mise sur le marché de produits sains et sûrs**, même pour des modes de production sensibles (fabrication de fromage au lait cru). La stratégie du Conseil d'Etat vise la maîtrise des technologies les plus pointues et l'anticipation des nouveaux risques, en collaboration avec tous les partenaires.

Ressources naturelles

L'agriculture, comme les autres secteurs économiques, doit minimiser son impact sur les ressources pour préserver un environnement sain afin de **garantir la santé et la qualité de vie de la population**, mais aussi afin de **disposer à l'avenir de ressources saines**. Le canton promeut une agriculture préservant les écosystèmes. Il encourage, à travers des projets pilotes et des mesures ciblées, l'optimisation de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires et veille à maintenir la qualité des sols notamment par la réalisation d'une cartographie et par la lutte contre l'érosion. Il veille à mettre en place les conditions permettant une adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, tout en cherchant à limiter ses impacts.

Savoir-faire et outils de production

Le soutien à l'investissement dans un **outil de production performant, moderne et connecté** est un instrument important de l'Etat. Des bâtiments d'exploitation et des installations de production et de transformation modernes permettent de mettre en valeur et faire vivre le savoir-faire des filières.

Cette stratégie s'inscrit aussi dans plusieurs **politiques transversales** de l'Etat de Fribourg :

- › **Développement durable** : Le développement durable est ancré dans la Constitution cantonale. Dès 2010, plusieurs projets agricoles (sols agricoles, agriculture biologique, formation, etc.) ont été menés sous l'égide du Développement durable (lead : DAEC), la première politique transversale mise sur pied par le canton. Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration.

 - › **Plan climat** : Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO2 est en cours d'élaboration (lead : DAEC). Le Conseil d'Etat l'a inscrit dans Programme gouvernemental 18-21.

 - › **Innovation** : Pour rester compétitif dans un marché en constante évolution et incertain, Le Conseil d'Etat mise sur l'innovation (lead : DEE) dans tous les secteurs économiques. La DIAF participe à différents projets, dont notamment le développement du Cluster Food & Nutrition et l'élaboration d'une stratégie agroalimentaire.
-

4.5 Moyens annuels à disposition

Les paiements directs représentent la plus grande contribution financière pour l'agriculture fribourgeoise. En 2018 près de **192 millions de la Confédération** ont été versés aux agriculteurs. Les **moyens cantonaux en faveur de l'agriculture s'élevaient la même année à 39 millions**. Près de 14 millions sont attribués sous forme de subventions alors que les coûts de fonctionnement des services de l'Etat directement liés à l'agriculture représentent environ 25 millions. A cela s'ajoutent les prêts sans intérêts du fonds rural (5 millions) et les prêts par les crédits d'investissements fédéraux (25 millions).

Le Conseil d'Etat a décidé que le budget 2019 était la base de référence pour la mise à jour du plan financier 2020 -2023. L'ambition de devenir le canton leader du secteur agroalimentaire, inscrite au programme gouvernemental, permettra d'entrer en matière sur des besoins stratégiques bien fondés liés à cet objectif. Le Conseil d'Etat rappelle également que des moyens importants sont d'ores et déjà prévus pour des investissements : un décret de 70 millions pour le nouveau bâtiment d'Agroscope permettant l'accueil du personnel de Liebefeld et un décret de 12 millions pour l'étable, la halle de technologie et la halle polyvalente de Grangeneuve, approuvés par le Grand Conseil. Un crédit de 8 millions supplémentaires a été inscrit au plan financier 2017-2021 pour la deuxième étape du développement de Grangeneuve et la nouvelle ferme-école bio de Sorens.

Les 25 millions de coûts de fonctionnement de la DIAF représentent moins d'un pour-cent du budget de l'Etat de Fribourg (3,5 milliards).

Moyens cantonaux en faveur de l'agriculture (subventions et prêts)

	Comptes 2018	Budget 2019
Subvention pour Promotion des produits et le développement économique	2'098'976	2'100'000
Part cantonale pour les mesures Réseaux, Qualité du paysage, Protection des eaux	1'956'508	1'962'000
Subvention pour SANIMA	1'259'806	1'165'000
Subvention pour les aides structurelles	7'570'553	7'750'000
dont pour les améliorations foncières	5'482'873	4'420'000
dont pour les constructions rurales	2'087'680	3'330'000
Fonds Améliorations foncière (AF)	706'131	750'000
Autres subventions: apiculture, économie alpestre, estivage, org. professionnelles	281'997	283'600
Total des subventions	13'873'971	14'010'600
Total des prêts (Prêts du Fonds rural)	2'948'000	5'000'000

Moyens fédéraux en faveur de l'agriculture (subventions et prêts)

Subventions fédérales améliorations foncières	7'253'547	9'200'000
Paievements directs (subventions)	191'000'000	194'240'000
Crédits d'investissements et Aides aux exploitations paysannes (prêts)	23'381'400	25'000'000

Coûts cantonaux de mise en œuvre de la politique agricole fédérale et cantonale

Formation et vulgarisation coûts de fonctionnement de Grangeneuve destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire selon la comptabilité analytique	15'285'000	14'880'000
Sécurité alimentaire et santé animale part des coûts de fonctionnement (50%) du SAAV destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire	4'382'000	4'858'000
Gestion des paiements directs, aides structurelles et promotion de produits coûts de fonctionnement du SAgri	5'484'933	5'805'380
Total des coûts cantonaux de mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale	25'151'933	25'543'380

Source : les chiffres des moyens cantonaux et fédéraux proviennent des comptes et budget des Services de l'Etat de Fribourg. Les chiffres des coûts cantonaux correspondent à des montants nets.

5 Axes stratégiques

Les axes stratégiques du présent chapitre correspondent aux sept points de la stratégie du Conseil d'Etat (cf 4.4 Stratégie).

- 5.1** **Production agricole et filières**
- 5.2** **Recherche, formation et conseil**
- 5.3** **Exploitation familiale et évolution sociale**
- 5.4** **Sécurité alimentaire et santé animale**
- 5.5** **Ressources naturelles**
- 5.6** **Savoir-faire et outil de production**
- 5.7** **Paiements directs**

5.1 Production agricole et filières

Contexte et défis

Le canton de Fribourg se caractérise par la **puissance de son économie agroalimentaire**. La valeur de la production agricole est d'environ 739 millions de francs. En aval, le canton bénéficie d'un tissu conséquent d'entreprises de 1ère transformation, abattage et expédition, à vocation nationale et mondiale, qui génère valeur et emplois (20% des places de travail du canton).



« Les produits du terroir font l'âme d'une région. Ils sont des trésors de savoir-faire, de savoir-vivre et d'identité. Pays romand – Pays gourmand veut améliorer la visibilité et la vente de ces concentrés de culture dans leurs régions d'origine et en dehors. »

Christine Bulliard,
Présidente de la fédération
Pays romand – Pays
gourmand

Depuis les années 1990, la politique agricole fédérale a réduit progressivement les mesures de soutien aux marchés. Dans un contexte libéralisé, l'agriculture doit trouver elle-même des débouchés rémunérateurs pour sa production. Des filières qui garantissent **la qualité, la traçabilité, la typicité, la proximité, ainsi que le respect des animaux et de l'environnement**, satisfont de plus en plus aux attentes des consommateurs, prêts à payer un peu plus. La grande distribution exerce toutefois une forte pression sur les prix, impose ses conditions (calibrage, conditionnement, stockage, flexibilité) et reporte parfois sur le producteur des tâches logistiques coûteuses et certains risques.



L'AOP obtenue en mai 2018 par la Cuchaule lui offre à la fois une protection forte et une bonne visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Elle valorise le travail de toute la filière de production. Les AOP-IPG et autres labels du terroir donnent une image positive au canton de Fribourg et à son secteur agroalimentaire. (© Interprofession de la Cuchaule AOP)

Une filière bien organisée, parfois au bénéfice d' un label ou d' une appellation, **renforce sa position sur le marché et garantit une plus-value** répartie équitablement entre tous les partenaires de la filière. C' est le cas de la poire à Botzi AOP qui offre une visibilité et une protection à un produit traditionnel fribourgeois et à sa vingtaine de producteurs. La Cuchale a obtenu une AOP en très peu de temps. Les démarches des producteurs pour un jambon de la borne AOP sont actuellement en cours. Grâce au Vacherin fribourgeois AOP et au Gruyère AOP, 70 % du lait fribourgeois bénéficient d' une forte plus-value. Certaines initiatives comme le label « de la Gruyère » visant des marchés de niche se développent.

La production bio progresse lentement. Il reste cependant **un potentiel sur le marché bio suisse** à valoriser pour les céréales, le lait et la volaille par exemple, à l' exemple de ce que fait la filière maraîchère fribourgeoise. Par ailleurs Bio-Suisse va revoir ses exigences en limitant l' affouragement de fourrage importé. Cette nouvelle règle concerne particulièrement le soja et représente une opportunité pour les producteurs bio de grandes-cultures.

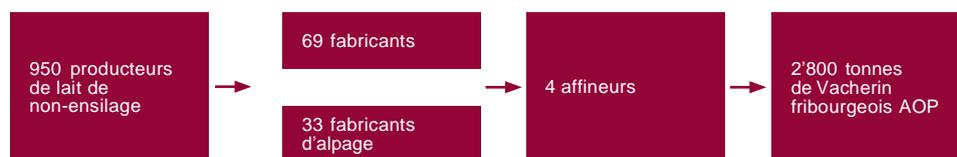
De plus, de nouveaux modes de vente s' installent progressivement (agriculture contractuelle de proximité, vente directe, autocueillette, vente en vrac) et trouvent leur place sur le marché.

D' autre part, les besoins de restructuration de l' agriculture imposés par le marché et la politique agricole peuvent entrer en conflit avec la nouvelle législation en matière d' aménagement du territoire.



La filière maraîchère s'est réorganisée ces dernières années afin de répondre aux attentes des distributeurs (conditionnement, stockage, livraison). Dans le Seeland les 25 % des surfaces maraîchères sont cultivées en bio (© IAG)

Les filières agricoles du canton de Fribourg



Filière du Vacherin fribourgeois AOP. Cet exemple illustre parfaitement une filière fonctionnelle qui génère une plus-value pour tous les partenaires. La lutte contre les contrefaçons est encore appelée à se développer en partenariat avec tous les acteurs.

- › **La production animale** est économiquement la branche agricole la plus importante dans le canton. Elle repose principalement sur la filière laitière. La production de viande, de volaille notamment, prend de l'importance.
 - › **Le secteur laitier et fromager** est la locomotive de l'agroalimentaire fribourgeois. Grâce aux deux filières de fromage AOP, le lait fribourgeois de fabrication est le mieux valorisé du pays. Le prix payé pour le lait de centrale* est fortement influencé par le portefeuille de produits/clients des entreprises et la situation nationale, voire internationale, du marché. Une restructuration importante a lieu dans les exploitations produisant du lait d'ensilage*.
 - › **Viande**: la production de **viande bovine** est en partie directement liée à la production laitière mais certains éleveurs abandonnent cette dernière et se spécialisent dans la production de viande. L'utilisation de nouvelles races peut être relevée (Charolais, Limousin, Hérens, Highland, Galloway etc.).
La production de **viande de porc** est aussi liée à la production laitière. En effet, la majorité des élevages d'engraissement valorisent le petit-lait de la filière fromagère.
Le canton de Fribourg est un acteur essentiel pour la «**volaille de chair**» sur le plan suisse, tant par l'engraissement que l'abattage et la transformation.
L'élevage de petits bétail (**moutons, chèvres**, mais aussi **alpagas, cerfs, porcs laineux** voire **bisons**) est plutôt en recrudescence dans le canton. La viande et/ou le lait d'autres espèces, produit majoritairement de manière extensive apporte de la diversité à l'offre et correspond bien aux attentes des consommateurs. Il est à relever que les taux d'autoapprovisionnement de ces produits est très faible.
- › **Grandes cultures**: l'agriculture fribourgeoise assole 35'000 hectares. La rotation des cultures est toujours de mise. Les prairies artificielles couvrent plus du tiers de la surface, les céréales un autre tiers. Les surfaces de céréales fourragères sont en baisse constante et sont remplacées par les cultures sarclées (betterave, pomme de terre, oléagineux, protéagineux). Le tabac est la culture traditionnelle de la Broye. À noter l'apparition et l'augmentation de quelques nouvelles cultures pour la région (lin, sarrasin, soja, lentilles, quinoa, etc.).

-
- › **Cultures spéciales** : il s'agit des cultures maraichères, de la vigne, des cultures fruitières, des baies ainsi que des cultures horticoles. Elles jouent localement un rôle économique important (ex. Vully, Cheyres et Grand Marais).
-
- › **Apiculture** : l'abeille n'est pas un animal de rente, elle joue néanmoins un rôle central dans l'agriculture, notamment par la pollinisation. Les agriculteurs pratiquant l'apiculture sont plutôt rares, celle-ci étant essentiellement une activité de loisir. Le miel et la cire sont des produits appréciés. La propolis, le pollen, la gelée royale ou le venin sont rares.
-
- › À l'image des autres cantons romands, la **production biologique** (5'062 ha, soit 6,7 % de la surface totale) est moins importante dans le canton qu'en moyenne suisse (14,5 % de la surface agricole utile*). Dans les régions herbagères, où la production laitière de non-ensilage domine, les interprofessions misent plus sur l'AOP (dont les exigences sont déjà très élevées) que sur le label biologique : les deux-tiers du lait produit dans le canton sont mis en valeur au travers d'une AOP. En région de grandes cultures, les contraintes techniques de la production biologique, notamment pour les cultures sarclées, retiennent encore les agriculteurs. À l'inverse, les cultures spéciales se démarquent par la culture biologique. Un quart des surfaces maraichères et un cinquième des hectares de vigne sont bio. Le Plan d'action bio établi en 2013 par le canton en collaboration avec Bio Fribourg a fixé des objectifs pour 2020 : ils sont d'ores et déjà atteints. Les mesures seront poursuivies.
-

L'agrotourisme*

Il s'agit encore d'un marché de niche mais avec un fort potentiel de développement. La promotion de notre canton en liaison avec des produits du terroir de plus en plus recherchés, sert l'image de Fribourg. La vente de produits à la ferme a fortement augmenté, surtout dans la partie francophone. Les deux parcs régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch représentent une valeur ajoutée intéressante non seulement pour la nature et le paysage mais également pour l'économie régionale.

Le nombre de familles paysannes qui offrent des prestations agrotouristiques est stable. La liste de Grangeneuve qui n'est pas exhaustive comprend une cinquantaine d'exploitations. Le SAAV recense actuellement quelques 300 exploitations qui offrent des prestations de vente directe. Cette offre joue également un rôle touristique. Dans ce domaine le développement actuel ne se mesure plus par une augmentation des points de vente mais par l'amélioration des infrastructures (construction de petits magasins à la ferme) et une augmentation de la qualité des produits et/ou leur présentation. Le développement des offres sur Internet est également un signe, quand bien même les consommateurs suisses commandent peu de denrées alimentaires en ligne. Il n'existe encore pas de plateforme qui regroupe toutes les offres fribourgeoises.

L'agrotourisme peut représenter une opportunité intéressante pour certaines exploitations. Ceci doit cependant bien être planifié. En zone agricole, la législation sur l'aménagement du territoire permet aux exploitations agricoles de réaliser certains travaux, à titre de diversification. Il est cependant nécessaire de bien se renseigner avant d'entreprendre un tel projet.

La promotion des produits

Pour être rémunératrice, l'agriculture fribourgeoise doit pouvoir mettre en valeur sa production sur le marché. La promotion des produits joue un rôle essentiel. Dans la grande distribution, cette promotion se fait au niveau suisse, le label « swissness » mis en place par la Confédération en 2017 est censé jouer ce rôle. Pour les circuits plus courts, la promotion doit être organisée au niveau cantonal. Les producteurs, les artisans, les vendeurs et les restaurateurs sont regroupés sous l'égide **Terroir Fribourg**. Par produits du terroir, on entend souvent d'abord les produits liés à la tradition fribourgeoise (par exemple la Bénichon), mais le label Terroir Fribourg est accessible à toute la production et transformation agroalimentaires, ainsi que la vente et la restauration.

Terroir

« Ensemble des terres d'une région considérées du point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant un ou plusieurs produits caractéristiques. » (Larousse)

Le terroir porte aussi la notion de goût, de tradition, d'artisanat et de paysage.

Les appellations d'origine protégées (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP) mettent en avant le Terroir. Dans le canton, le Gruyère AOP, le Vacherin Fribourgeois AOP, l'Emmentaler AOP, la Poire à Botzi AOP, la Cuchaule AOP sont porteurs d'une telle appellation. La législation sur les vins parle encore AOC, mais à terme le label AOP leur sera ouvert. Actuellement la majorité des vins fribourgeois sont commercialisés avec une AOC.

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (production agricole et filières)

- › Positionner Fribourg en tant que leader de l' agroalimentaire au niveau suisse
- › Développer une agriculture fribourgeoise professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale
- › S'organiser en filières afin de se démarquer sur le marché
- › Utiliser les produits du terroir et de proximité dans la restauration
- › Entretien des relations de confiance entre partenaires
- › Cultiver l'esprit d' innovation (nouvelles techniques, nouveaux produits) à l' intérieur les filières

Mesures cantonales (production agricole et filières)

- › Promouvoir les produits du terroir fribourgeois et de proximité en collaboration avec « Terroir Fribourg » via la certification et la communication
- › Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via des cours de formation continue pour les restaurateurs, la certification des restaurants et l' intégration de critères dans les procédures d' appel d' offre
- › Soutenir par la recherche, le conseil et l' analyse les choix stratégiques des filières
- › Aider les filières à obtenir pour leurs produits des labels ou des appellations à forte valeur ajoutée tels qu' AOP/IGP
- › Soutenir l' agriculture biologique à travers la vulgarisation et la promotion
- › Garantir le contrôle et la certification en collaboration avec d' autres partenaires
- › Promouvoir les produits du terroir et les traditions alimentaires comme vecteurs de l' offre touristique fribourgeoise
- › Promouvoir et soutenir l' élevage, ainsi que l' écoulement du bétail
- › Confirmer Grangeneuve comme centre de compétences lait et agroalimentaire
- › Encourager dès la phase initiale les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l' innovation, notamment par le Prix de l' innovation agricole, mais aussi au travers de la stratégie agroalimentaire du Conseil d' Etat

5.1.1 Eclairage: Etudes FILAGRO

Face aux incertitudes de la politique agricole et à la pression de la concurrence internationale, il est plus que jamais nécessaire de développer des stratégies capables d'améliorer les prix payés aux producteurs. L'Etat a joué son rôle de soutien en analysant les principales filières agricoles fribourgeoises : lait et produits laitiers, viande bovine et viande porcine, volailles de chair, céréales panifiables, légumes et pommes de terre (études FILAGRO).

Ces études, disponibles sur le site du Service de l'agriculture, ont analysé de façon systématique les différents circuits de mise en marché des produits des filières agricoles et en ont relevé leurs points forts et leurs faiblesses. Les résultats sont à disposition des acteurs des différentes filières afin qu'ils puissent valoriser les produits agricoles fribourgeois.

Les deux grandes filières fromagères, Gruyère AOP et Vacherin fribourgeois AOP, sont établies depuis plusieurs décennies et garantissent un débouché assez stable à une bonne partie de l'agriculture fribourgeoise : le lait fribourgeois de fabrication est en moyenne le mieux valorisé du pays. La qualité des produits des filières fromagères peut se mesurer lors des différents concours tels que les Swiss cheese awards ou les Worlds cheese awards. Les fromages fribourgeois sont régulièrement récompensés par des distinctions.

La filière volaille connaît une belle dynamique dans le canton depuis plusieurs années. Des niches de production sont encore à prendre pour des produits destinés à la vente directe.

La production de viande bovine et porcine est liée à la production laitière et essentiellement destinée à la grande distribution via les grands abattoirs. Actuellement le flux d'animaux et de carcasses est intense à travers la Suisse. Il existe un potentiel pour des filières régionales.

Dans le domaine des céréales panifiables, les premiers échelons de la filière (céréaliers, meuneries) sont relativement bien organisés. Il reste cependant un potentiel de mise en valeur des farines fribourgeoises dans les boulangeries et la distribution. La production de semences de céréales est bien installée dans le canton de Fribourg.

La production de légumes et de pommes de terre nécessitent un savoir-faire élevé. Ces deux filières sont bien installées principalement dans le Seeland et la Broye. Il est primordial pour l'avenir de ce type de cultures de bien appréhender les questions des ressources (sols, eau d'arrosage) comme les questions d'investissements (serres, stockage, ...)

5.1.2 Eclairage: Agrotourisme*

L'agrotourisme fribourgeois est encore un marché de niche mais avec un potentiel de développement. La vente de produits à la ferme a fortement augmenté. Les deux parcs régionaux, Gantrisch et Gruyère Pays-d'Enhaut, apportent une valeur ajoutée considérable non seulement pour la nature et le paysage mais également pour l'économie régionale. De même, la qualité et la notoriété des produits du terroir fribourgeois ainsi

En chiffres

(année de référence 2017)

315'074 consommateurs fribourgeois (2016)

739'159'000 francs c'est la valeur de la production agricole fribourgeoise

200 Mio de litres de lait transformés en **20** Mio de kg de Gruyères AOP et Vacherin fribourgeois AOP. Restent **180** Mio de litres de petit-lait, à valoriser

3,3 fois plus de fromage produit dans le canton que consommé

2 fois plus de viande bovine produite dans le canton que consommée

1,6 fois plus de viande porcine produite dans le canton que consommée

2,6 fois plus de volaille produite dans le canton que consommée

3,3 fois plus de céréales panifiables produites dans le canton que consommées

3,9 fois plus de pommes de terre produites dans le canton que consommées

25% de la production maraîchère est bio

5'062 ha de production bio

Sources: OFS, GELAN

que les différentes certifications AOP et AOC représentent certainement un des points forts du canton. Cependant, un manque de synergies entre les offres agrotouristiques est à relever, de même qu'avec la promotion des produits du terroir.

L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT), également connue sous la marque Fribourg Région, qui a pour but de développer un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton, pourrait développer ces synergies, notamment avec Terroir Fribourg.

La contribution de l'agrotourisme à l'économie locale est actuellement assez faible. L'offre d'une activité touristique peut représenter une source de diversification bienvenue pour certaines exploitations agricoles. Les règles en matière d'aménagement du territoire doivent être toutefois appréhendées soigneusement, à l'exemple des buvettes d'alpage qui ne peuvent ouvrir leurs portes que durant l'été, période d'estivage du bétail, pour conserver leur statut d'activité annexe à l'agriculture. Grangeneuve joue un rôle important dans la formation et l'accompagnement de projets.

Agrotourisme

AGRIDEA* définit l'agritourisme (ou agrotourisme) comme un tourisme à la ferme englobé dans le tourisme rural. L'agritourisme est déployé plus spécifiquement dans le cadre d'une exploitation agricole, d'une activité agricole ou para-agricole et ce par les membres de l'exploitation. Il se base sur des activités ou des produits offerts par le monde agricole et met en valeur sa production et ses produits dérivés. Les prestations agritouristiques comprennent les activités d'accueil, d'hébergement, de restauration, de vente directe, de loisirs, d'animation socio-pédagogique et de services divers ayant pour cadre un environnement agricole» (Flückiger, E., Gigandet, P., & Zufferey, M. (2011). Je me lance dans l'agritourisme. Lausanne).



Médaille du Swiss cheese awards

5.2 Recherche, formation et conseil

Contexte et défis

Fribourg, canton **bilingue** par excellence, renforce son positionnement comme **passerelle entre la Suisse romande et la Suisse alémanique** grâce à l'offre de formations initiale et supérieure en français, en allemand et également bilingue. L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg attire de nombreux élèves d'autres cantons. Grangeneuve est parmi les meilleures écoles d'agriculture du pays, en 4ème position en termes d'élèves après Berne, Lucerne et Saint-Gall.

Une agriculture en constante évolution nécessite **une formation et un conseil adaptés aux défis du temps**, dans une recherche d'équilibre entre économie, écologie et attentes sociales. Les axes prioritaires de cette nouvelle agriculture sont la compétitivité et l'innovation, la révolution numérique et technologique, l'impact sur l'environnement, la garantie d'une alimentation saine et de la santé animale. La collaboration de l'école d'agriculture avec la Confédération, les autres instituts de formation, les organisations professionnelles et la recherche sont indispensables pour anticiper les évolutions et s'y préparer.



« Se former et savoir faire appel à des compétences de conseil externe sont les caractéristiques de ceux qui dessinent la vision agricole de demain. »

Pascal Toffel,
directeur de l'Institut
agricole de Grangeneuve



Grangeneuve est une des quatre plus importantes écoles d'agriculture de Suisse. Elle est de plus la seule école d'agriculture du pays à proposer tout son cursus en français et en allemand, ainsi que des filières bilingues. (© Martine Wolhauser/Grangeneuve)

Agroscope

En novembre 2018, le Conseil fédéral a pris la décision de principe de concentrer les activités d'Agroscope sur un campus central, Posieux, et deux centres de recherche régionaux, Changins (VD) et Reckenholz (ZH). Les stations d'essai décentralisées sont maintenues.

Posieux, qui devait déjà accueillir le personnel de Liebefeld (décision du CF de 2011), doit maintenant se préparer à accueillir l'administration centrale d'Agroscope. À terme cela représente **650 postes sur le site de Posieux**. Le canton de Fribourg s'est engagé à financer et construire le bâtiment nécessaire à l'arrivée des employés de Liebefeld. Le Grand Conseil a approuvé en mars 2015 un crédit cadre de 70 millions à cet effet. D'autres infrastructures devront à terme être réalisées par la Confédération sur le site. Le projet présenté en 2014, à l'issue d'un concours, devra être adapté aux dernières décisions du Conseil fédéral.

Pour le Campus Grangeneuve, la décision du Conseil fédéral représente une opportunité de premier ordre. Cette proximité avec la recherche agronomique fédérale permettra de renforcer et de développer les synergies dans les domaines de la recherche, de la formation et de la vulgarisation. Cela permettra aussi au canton de s'affirmer comme le leader de l'agroalimentaire au plan suisse.

Dans son offre de formations continues et de conseil, Grangeneuve doit être attractif, performant et complémentaire face à la concurrence d'autres acteurs. Une culture d'entreprise dynamique, prospective et ouverte aux changements encourage les collaboratrices et collaborateurs à développer leurs compétences et leur niveau de connaissance afin de coller aux besoins et à la réalité du terrain. Dans cette perspective, **la proximité d'Agroscope et le développement du Campus Grangeneuve représentent un énorme atout.**

Au travers de ses prestations, **Grangeneuve conseille, forme et informe** les agriculteurs et les professionnels de l'agroalimentaire sur une large palette de thématiques, comme la gestion et la stratégie d'entreprise, les productions animales et végétales, la transformation du lait, les activités para-agricoles (énergies, agrotourisme*), le droit agraire et l'aménagement du territoire, mais aussi la vente directe ou contractuelle. Dans l'optique de **former des entrepreneurs** capables de trouver leur place dans un marché concurrentiel et compétitif, la formation et le conseil mettent un accent particulier sur l'économicité des différentes méthodes et techniques ainsi que la recherche de solutions innovantes. Grangeneuve dispose de spécialistes capables de réaliser des analyses systémiques, afin de répondre aux interrogations des exploitants (agriculteurs, fromagers, etc...) dans leur pratique quotidienne ou leurs perspectives de développement.

Le transfert de connaissances passe par une communication dynamique sur différents supports (Internet, bulletin Terre à Terre, Facebook, SMS et Application mobile) mais aussi par des démonstrations ouvertes à toutes et à tous au sujet de techniques et d'équipements, ainsi que par des manifestations grand public et de grande ampleur, telles que les « Journées des fromages suisses AOP ». Les collaborateurs du SAgri et du SAAV, dans leurs tâches quotidiennes, contribuent également au transfert de connaissance.

Enfin Grangeneuve est **un remarquable lieu de rencontre** pour les agriculteurs et les professionnels de l'agroalimentaire qui répond à la fois à un besoin d'échange, de formation et de conseil, mais aussi d'appartenance sociale. Grangeneuve a contribué à valoriser le travail des femmes dans l'exploitation familiale en leur offrant des formations qualifiantes. Des efforts sont encore nécessaires pour qu'elles soient équitablement rémunérées et soient assujetties aux assurances sociales (AVS et LPP).

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Recherche, formation et conseil)

- › Disposer d' une formation de qualité, bilingue, adaptée aux besoins actuels et d' infrastructures à la pointe, sur un campus moderne
- › Pratiquer une agriculture durable, entrepreneuriale et répondant aux attentes des consommateurs
- › Anticiper la transmission des exploitations
- › Utiliser les nouvelles technologies numériques dans la conduite des exploitations
- › Promouvoir la recherche et la formation, au travers du campus Grangeneuve

Mesures cantonales (Recherche, formation et conseil)

- › Développer le campus Grangeneuve en utilisant le maximum de synergies avec Agroscope
- › Construire une nouvelle ferme-école
- › Construire une nouvelle halle des technologies sur le site de Grangeneuve
- › Réaliser une ferme-école Bio à Sorens
- › Assurer un enseignement et une formation continue de qualité pour les agriculteurs et agricultrices
- › Renforcer les compétences de formation et de conseil en matière de préservation des ressources naturelles, d' économie d' énergie et d' adaptation aux changements climatiques
- › Assainir la Grange Neuve avec une nouvelle affectation des locaux
- › Développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire
- › Soutenir le développement de l' agriculture 4.0 (projets novateurs, recherche, formation et vulgarisation) Sensibiliser à l' utilisation de solutions numériques (tracteur GPS, applications numériques de gestion, etc.)
- › Mettre en œuvre le plan d' action phytosanitaire national* (encadrement des agriculteurs)
- › Encourager la mise sur pied de projets de développements régionaux PDR
- › Développer les compétences méthodologiques des conseillers agricoles notamment dans le coaching, la gestion de conflits, la vision et la veilles stratégiques
- › Développer les partenariats externes de Grangeneuve, notamment dans le cadre du réseau ADALUS

5.2.1 Eclairage : ferme connectée

L'agriculture 4.0 est devenue une réalité dès les années 1990 chez les maraichers, à l'image de l'exploitation Gutknecht à Ried bei Kerzers. À l'époque, l'ordinateur servait à la régulation du climat dans les serres. Aujourd'hui, des appareils mesurent en continu la température de l'air, l'humidité et le taux de CO₂, mais aussi la consommation en eau des cultures. A cela s'ajoutent un robot de traitement phytosanitaire, des engins de transport et de chargement entièrement automatiques. Chaque donnée utile à la gestion optimale de la culture est enregistrée en temps réel.

En plein air, robots de sarclage et de binage et système GPS sont la norme. Ces robots permettent de diminuer le recours aux herbicides et le système de navigation a remplacé la conduite manuelle. Les surfaces sont ainsi mieux utilisées et la croissance des plantes plus uniforme. La géolocalisation des surfaces facilite le suivi des cultures et permet de nouveaux développements avec toujours comme objectifs l'optimisation du suivi des cultures, l'amélioration de la qualité et des rendements, un travail plus efficient, et le remplacement des travaux manuels et pénibles.

Le défi de la digitalisation dans l'agriculture réside dans la complexité des nouveaux systèmes et leur management, mais aussi l'engagement de personnel qualifié et sa formation. Sur le plan financier, le rapport coût/bénéfice et de l'amortissement rapide des investissements restent centraux. L'évolution rapide des techniques peut faire craindre de ne plus trouver de fournisseurs de pièces de rechange à court terme.

Gutknecht espère améliorer encore la gestion digitale de son exploitation, par exemple par l'enregistrement automatique de sa récolte dans un objectif de traçabilité, mais aussi de détection automatique de maladies ou ravageurs.

Des exploitations maraîchères étrangères qui fournissent le marché suisse ont déjà recours à des lignes robotisées. Il devrait donc être possible de développer de telles infrastructures en Suisse, même si les exploitations maraîchères y sont nettement plus petites.

En chiffres

(année de référence 2017)

8 élèves AFP agriculteur

271 élèves CFC agriculteur

125 élèves Brevet agricole

22 élèves diplôme fédéral (maîtrise)

30 élèves ES Ecole Agro-commerçant

31 candidates au Brevet de paysanne

1289 participants à la formation continue agricole

34 visites de cultures avec la participation de 2'148 personnes

21 cours organisés en formation continue en économie familiale

9 cours tout public Grangeneuve pour tous (GPT) avec 139 participants

Source : Grangeneuve



Un robot contrôle enregistre et gère la production de tomates dans les serres de l'exploitation Gutknecht à Ried bei Kerzers © Lutz Collet / IAG

5.3 Exploitation familiale et évolution sociale



« La famille paysanne c'est l'essence même d'une agriculture productive et durable. »

Murielle Chassot,
présidente de l'Association
fribourgeoise des paysannes



« Nous sommes des Atlas, on porte le monde... dur à la tâche, dur à la vie... des gens qui vraiment s'affirment comme des travailleurs du samedi, du dimanche. C'est un des éléments qui fait qu'ils supportent et qu'ils ont la volonté de continuer, de ne pas se poser trop la question, de dire : « Maintenant on y va. Qu'importe 60, 70 heures de travail, on y va ! »

Antoine¹³, 48 ans, agriculteur parlant de l'identité professionnelle dans le cadre de l'étude sur les risques psychosociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg

¹³ Prénom fictif

¹⁴ Droz, Y., Miéville-Ott, V., Jacques-Jouvenot, D., Lafleur, G., 2014. *Malaise en agriculture. Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles France-Québec-Suisse*. Karthala, Paris

Contexte et défis

La santé des agriculteurs s'est en général améliorée. L'évolution technique et technologique ainsi que le confort des engins agricoles a permis de réduire la pénibilité du travail. Il y a 50 ans, les récoltes étaient transportées « à bras d'homme », par sac de 100 kg, aujourd'hui la norme est 30 kg. Les personnes souffrent moins qu'auparavant de problèmes du système locomoteur. Le travail dans l'agriculture reste cependant, en moyenne, plus physique que pour la moyenne de la population.

Selon plusieurs études récentes, il s'avère que les **facteurs ressentis comme stressants par les agriculteurs ont augmenté** et qu'ils sont plus nombreux à se dire « stressés quotidiennement » que le reste de la population. D'autre part, une étude¹⁴ des conditions cadres de l'agriculture dans trois pays, Suisse, France et Québec, relève que la proportion de répondants suisses se trouvant à un niveau élevé de détresse psychologique est de 47,4 % pour les hommes et 65,7 % pour les femmes.



L'échange entre collègues est primordial pour éviter l'isolement sur son domaine. Ici formation continue à Höhi Übersdorf organisée par Grangeneuve (©IAG)

Les auteurs établissent un lien clair entre une perception négative de la situation financière de l'exploitation et les risques psychosociaux des individus. Parmi ces facteurs de stress, la transmission de l'exploitation, le contexte familial et social et le besoin de reconnaissance sont souvent évoqués.

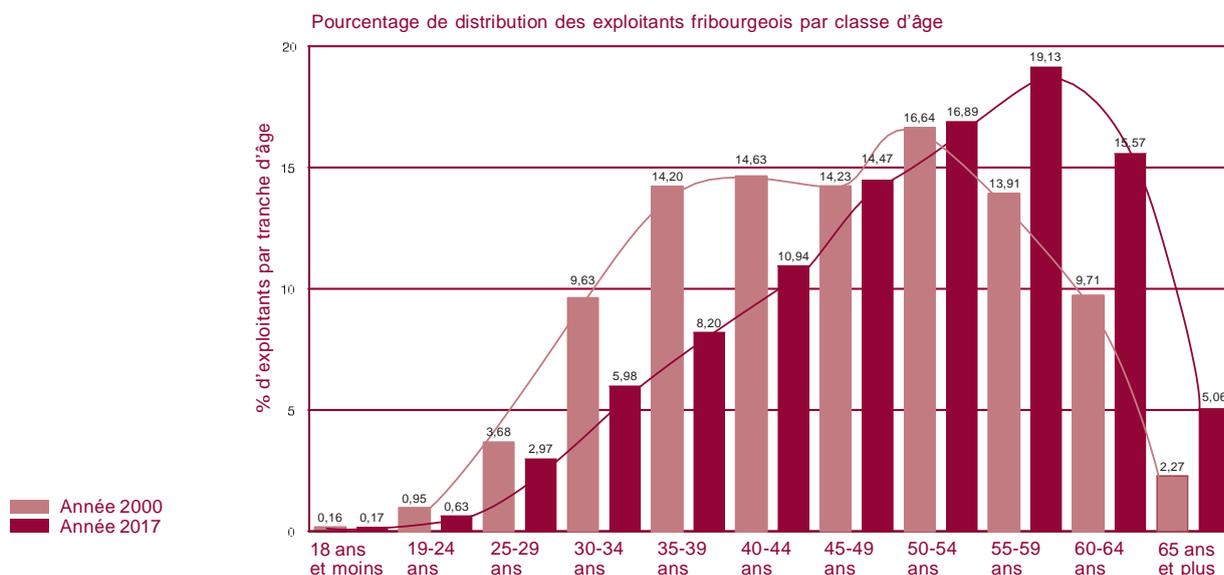
La législation agricole est centrée sur la famille et la transmission de l'exploitation au sein de la famille. Or, la relève intrafamiliale est de plus en plus difficile et peut susciter des tensions entre générations. Pour certains parents, l'agriculture n'est plus une voie assez prometteuse pour leurs enfants, tandis que d'autres ne comprennent pas les réticences de ces derniers à reprendre le domaine. Dans le même temps, des jeunes qui ne viennent pas du milieu agricole se forment dans l'agriculture, mais peinent à trouver des terres.

Pour beaucoup, la **valeur de leur métier** réside dans la valeur que la population accorde à leurs produits. Si les paiements directs compensent en partie la baisse des prix des produits agricoles, cette solution apparaît aux yeux d'une partie des agriculteurs comme dévalorisante.

L'évolution technique de l'agriculture a réduit le recours à la main-d'œuvre et isolé en quelque sorte l'agriculteur sur son domaine. La concurrence entre agriculteurs, induite par la nécessité d'agrandir leur domaine pour être compétitif, contribue aussi à l'isolement.

Tous ces facteurs participent à un certain **mal-être paysan** qui peut déboucher sur des situations de souffrance. Les moments de convivialité et de sociabilité positive, ou la solidarité familiale peuvent apaiser cette souffrance, l'isolement et l'individualisme l'exacerber. Cette réalité est heureusement largement minoritaire, mais mérite une attention particulière des Directions et Services de l'Etat.

Grangeneuve joue un rôle de point de rencontre et d'échange très apprécié des agriculteurs fribourgeois. Les différentes manifestations d'information et ouvertes au grand public sont très prisées et renforcent le sentiment d'appartenance à un secteur économique dynamique et tourné vers l'avenir.



Les exploitants agricoles fribourgeois actifs sont âgés de 49 ans en moyenne en 2017. Le graphique montre la distribution des agriculteurs fribourgeois par classe d'âge. Un vieillissement de la population des chefs d'exploitation est visible.

L'arrivée de nouveaux habitants en zone rurale a élargi le champ relationnel des agriculteurs et a ouvert des possibilités nouvelles pour ceux qui ont su les saisir. Certains agriculteurs ont ainsi développé des modèles d'agriculture contractuelle ou de vente directe qui mettent en valeur leurs produits et leur travail. Les nouveaux habitants ont dû, de leur côté, apprendre vivre avec certains désagréments propres à la campagne.

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Exploitation familiale et évolution sociale)

- › Veiller à la santé des agriculteurs et de leurs familles
- › Entretenir des liens étroits entre producteurs et consommateurs
- › Valoriser le travail des agriculteurs
- › Cohabiter entre ville et campagne
- › Faire preuve de solidarité professionnelle dans l'agriculture fribourgeoise
- › Prendre en compte la dimension familiale de l'agriculture

En chiffres

(année de référence 2017)

60 h de travail hebdomadaire. Selon l'OFS, c'est le temps de travail moyen de l'agriculteur. La moyenne pour le reste de la population est de 50h

8'470 personnes actives dans l'agriculture et

6'167 personnes actives dans l'agroalimentaire, représentent

10 % des emplois du canton

30 % de la main-d'œuvre des exploitations agricoles fribourgeoises est féminine

49 ans c'est l'âge moyen des exploitants en 2017, contre 46 en 2000

Source: OFS

Mesures cantonales (Exploitation familiale et évolution sociale)

- › Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteurs en matière de soutien social
- › Créer un réseau de sentinelles, chargé de déceler les situations de crise dans le milieu agricole
- › Encourager et soutenir des projets de plateformes de rencontre ou d'évènements récréatifs entre producteurs et consommateurs
- › Mettre en œuvre les Aides aux exploitations agricoles en difficulté (Cellule AED) et les Aides aux exploitations paysannes (AEP)
- › Thématiser les aspects sociaux de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole

5.3.1 Eclairage: Rapport sur les risques psychosociaux dans l'agriculture fribourgeoise

Ce rapport présente les résultats d'une étude qualitative en sciences sociales (ethnologie) sur les questions de bien-être dans l'agriculture fribourgeoise de l'Université de Neuchâtel, mandatée conjointement par la Direction des institutions, de l'agriculture et de la forêt (DIAF) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Elle répond à une demande de meilleure connaissance de la situation psycho-sociale de l'agriculture dans le canton.

Il est généralement admis que l'agriculture suisse traverse une période difficile sur le plan économique. L'effondrement du prix du lait de centrale* pèse notamment sur les finances de nombreuses exploitations, tout particulièrement dans un canton à forte tradition laitière comme Fribourg. Partant de ce constat, cette étude explore les aspects plus sociaux et humains des difficultés rencontrées par les agriculteurs au quotidien.

Basée essentiellement sur une série d'entretiens semi-directifs, l'étude identifie trois aspects de l'activité agricole qui jouent un rôle central dans le bien-être ou les difficultés rencontrées par les agriculteurs du canton :

- › une identité professionnelle forte mais contestée ;

- › la famille comme soutien, mais aussi source de conflits ;

- › le cloisonnement du milieu agricole, entre agriculteurs (jalousie, compétition) et face au reste de la société.

De manière frappante, chacun de ces trois aspects représente à la fois un ensemble de facteurs protecteurs pour les agriculteurs, leur permettant de surmonter les difficultés quotidiennes liées au métier, et en même temps constitue une zone de fragilité en cas de disfonctionnement qui vient amplifier les problèmes rencontrés.

Les entretiens permettent également d'identifier vers qui les agriculteurs se tournent en cas de difficultés personnelles. Les proches, famille ou amis, sont souvent mentionnés aux côtés des institutions agricoles du canton (Grangeneuve et SAgri*). Plusieurs personnes rencontrées sont également passées par divers services de santé ou encore d'autres types de professionnels de l'encadrement et de coaching.

En conclusion, le rapport reprend les trois aspects, - identité professionnelle, famille et liens sociaux-, pour réfléchir aux conditions nécessaires pour en faire des forces plus que des facteurs de risques. Il se termine sur des pistes de réflexion pour une action cantonale déclinée en trois volets :

- › comment soutenir et promouvoir une « reconnexion sociale » ;

- › le rôle que la formation et le conseil peuvent prendre ;

- › l'opportunité d'un service de prévention spécifique aux agriculteurs.

5.4 Sécurité alimentaire et santé animale



« Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV a pour mission de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'Homme. L'objectif à tous est de produire des denrées de qualité, saines et sûres de manière à être remises régionalement aux consommateurs ou exportées dans plus de cent pays. »

Grégoire Seitert,
chef du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



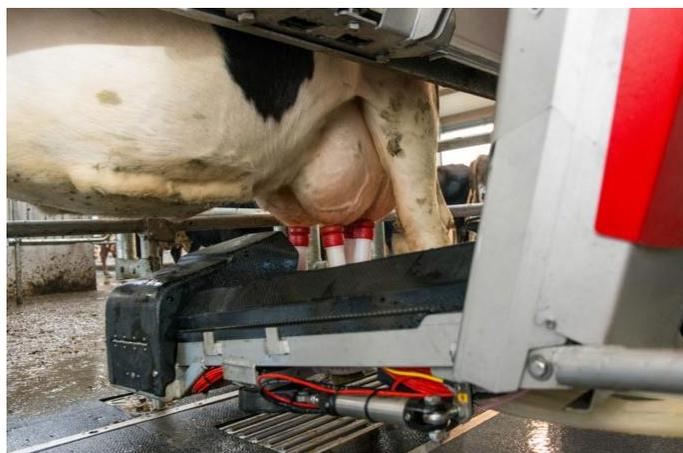
« Le rôle de Sanima est de soutenir et d'assurer les détenteurs d'animaux de rente fribourgeois face aux épizooties. Les actions quotidiennes de dépistage et de prévention prises en charge contribuent à la bonne santé des troupeaux et de la population. »

Michel Roulin,
administrateur de Sanima

Contexte et défis

Il incombe à l'Etat d'assurer par ses inspections et ses analyses officielles que les produits alimentaires mis sur le marché sont sûrs et de qualité, « de la fourche à la fourchette ». Il effectue pour cela les contrôles officiels nécessaires dans les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires. Les différentes étapes de production sont inspectées, des fourrages et herbages (production primaire) destinés aux animaux, jusqu'à l'obtention de denrées alimentaires sûres et de qualité, prêtes à être commercialisées aux consommateurs ou exportées dans le monde entier. Le SAAV effectue également lors de ses inspections, les contrôles des AOP fromagères.

Les exportations de produits fribourgeois dans plus de 100 pays sont importantes pour tout le secteur. Un guichet unique « export » a été mis en place au SAAV*, permettant ainsi une optimisation et une centralisation des procédures pour les entreprises exportatrices.

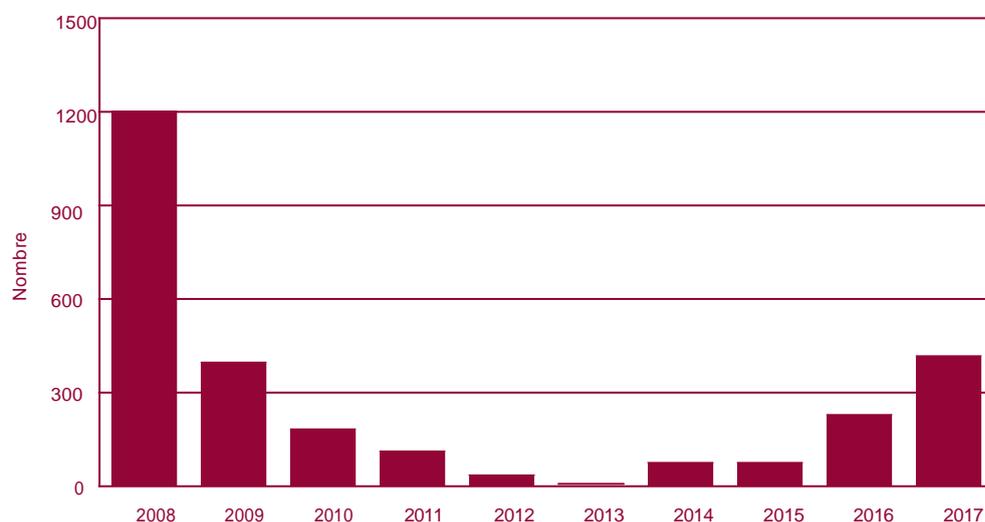


La sécurité alimentaire commence à l'étable avec le respect des bonnes pratiques. La traite robotisée allège et flexibilise le travail à l'étable, mais exige maîtrise technique et vigilance afin d'assurer la qualité et la sécurité du lait. (© Lely)

La multiplication des échanges internationaux augmente aussi les risques sanitaires et nécessite des mesures préventives en amont, mais aussi une bonne connaissance des risques potentiels sur la filière. La **lutte contre les épizooties** est centrale dans le canton de Fribourg où la densité de la détention, notamment bovine, et la qualité génétique du cheptel représentent un défi quotidien. Le choix du canton de Fribourg de se doter d'un Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima, est un atout précieux pour la prévention comme pour le soutien lors de la gestion de crises. La recrudescence de détention à titre de loisir accentue aussi ces risques, par la multiplication des lieux de détention et parfois aussi le manque de formation des détenteurs dans le domaine. L'élimination conforme des déchets animaux joue également un rôle central dans la lutte contre les épizooties. Des infrastructures performantes et sûres, une communication efficace à la population et une surveillance de tous les détenteurs sont nécessaires. Les mesures sanitaires publiques (élimination des animaux malades, séquestre et quarantaine) doivent absolument reposer sur des faits avérés et solides. Ce travail repose en bonne partie sur des analyses de laboratoire de qualité et accrédité. Leurs techniques évoluent rapidement et exigent une mise à niveau constante du personnel et du matériel, mais aussi des bases légales et des processus.

La détention conforme et le souci du bien-être des animaux de rente est un autre aspect de la sécurité alimentaire et sanitaire. Le recensement et son contrôle (cf. 4.7 Paiements directs) est la première étape d'un suivi efficace de la qualité de la détention dans les étables. Un gros enjeu réside dans le suivi, l'accompagnement et la suppression des non-conformités constatées lors des contrôles officiels.

Nombre d'animaux PI dans le canton de Fribourg



Evolution entre 2008 et 2017 du nombre d'animaux PI (infectés permanents) par la diarrhée virale bovine (BVD), i.e. qui excrètent la maladie pendant toute leur vie. Il montre l'effet du programme d'éradication national de la BVD de 2008 à 2013, qui a été suivi ensuite d'une période de surveillance une fois le cheptel pratiquement indemne. Il est à noter que depuis septembre 2016, des cas de réinfections des exploitations fribourgeoises ont exigé des mesures additionnelles importantes, pour obtenir une situation stabilisée à fin 2018. Canton d'élevage, Fribourg a été particulièrement exposé à la BVD, notamment en raison des déplacements importants d'animaux (marchés, estivages).

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Sécurité alimentaire et santé animale)

- › Assurer la sécurité sanitaire et la traçabilité de tous les produits agroalimentaires
- › Faire reconnaître les produits de l'agriculture fribourgeoise, en Suisse et à l'étranger, comme sûrs
- › Veiller à la santé et au bon traitement du cheptel fribourgeois

Production primaire

Par production primaire, l'ordonnance fédérale entend « la production, l'élevage et la culture de produits primaires, y compris la récolte, la traite et la production d'animaux de rente avant l'abattage ».

Chaque producteur qui met en circulation des denrées alimentaires s'engage à respecter les normes en vigueur. Il est soumis à un système d'autocontrôle. Le rôle des autorités, par la surveillance « de la fourche à la fourchette » - les contrôles de base, les analyses de risques et les analyses d'échantillons, les inspections est d'assurer la sécurité alimentaire des produits remis aux consommateurs.

Mesures cantonales (Sécurité alimentaire et santé animale)

- › Surveiller et conseiller les acteurs de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux
- › Organiser périodiquement des tables rondes avec tous les acteurs
- › Surveiller et conseiller les détenteurs de bétail
- › Garantir une eau potable de qualité
- › Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des risques potentiels en matières sanitaire (Escherichia coli, salmonelle, listeria...) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine...)
- › Recenser le cheptel et ses mouvements (lutte contre les épizooties)
- › Former les collaborateurs aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques
- › Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les épizooties et plan OCC (Organe cantonal de conduite)
- › Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques potentiels d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine, etc.)
- › Coordonner les contrôles en bonne intelligence avec les autres services de l'Etat et les organismes extérieurs
- › Collaborer à la mise en place de la stratégie STAR (diminution des antibiotiques, cf. 5.4.1 Eclairage : ReLait) et faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticiens
- › Développer le guichet unique « export » pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrices

5.4.1 Eclairage : projet ReLait

› Le projet ReLait (diminution des antibiotiques) s'inscrit parfaitement dans la stratégie antibiorésistance StAR de la Confédération. De simple initiative cantonale, le projet fribourgeois a pris de l'ampleur pour devenir un projet phare au niveau fédéral, avec le soutien financier de la Confédération. Ce projet s'intègre parfaitement dans la stratégie du Conseil d'Etat de faire de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en apportant des solutions innovantes pour l'élevage laitier et en renforçant son image auprès des consommateurs.

› A l'origine, ce sont les producteurs de lait attentifs à la santé de leur cheptel qui ont approché Grangeneuve pour développer des stratégies alternatives au niveau de la prévention et du traitement des animaux. Ils souhaitent en effet réduire les antibiotiques administrés à leur cheptel. Le projet est orienté vers la pratique quotidienne des producteurs, avec des stratégies de santé des troupeaux qui peuvent s'appliquer à toutes les exploitations laitières. Le projet, mené en partenariat avec la Faculté vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse), innove dans la mise en réseau des exploitations et la collaboration plus étroite entre producteurs, agronomes et vétérinaires praticiens.

› La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts soutient cette initiative et y collabore avec ses services et Grangeneuve.

› Une soixantaine d'exploitations se sont engagées dès la 1ère phase (2017) de la démarche. En 2019, la 2ème phase permettra à quelque 120 exploitations supplémentaires d'y participer.

› La Confédération suit de près l'expérience fribourgeoise et reconnaît son utilité dans le cadre de son programme d'utilisation durable des ressources. Elle compte utiliser les solutions pratiques trouvées pour définir ses propres stratégies dans le domaine.

En chiffres

(année de référence 2017)

4 lois fédérales dont le SAAV doit veiller à l'application

75 ordonnances fédérales dont le SAAV doit veiller à l'application

843 contrôles sur les exploitations en matière de protection animale

779 contrôles de base

690 contrôles Gruyère AOP, Vacherin fribourgeois AOP et Emmentaler AOP.

130'212 bovins

55'872 vaches laitières

79'684 porcs

20'996 chèvres et moutons

2'145'700 volailles

9'837 colonies d'abeilles

7'004 chevaux

4'334 détenteurs d'animaux de rente, y compris apiculteurs

120 fromageries

940 entreprises transformatrices

1'630 commerces

308 exploitations avec vente directe

12 entreprises exportatrices

730 restaurants

23 abattoirs

Source : OFS, GELAN, SAAV



Exploitation de Francis Terreaux à Arconciel (©IAG)

5.5 Ressources naturelles

Contexte et défis

Dans le canton, l'agriculture occupe les deux tiers du territoire. Elle doit composer dans cet espace avec d'autres intérêts comme la biodiversité, le paysage, les eaux de surface et souterraines, l'air et le sol, mais aussi les besoins de l'aménagement du territoire (forêt, urbanisation, routes, armée). Si la Stratégie du canton de Fribourg en matière de développement durable (juin 2016), le Plan climat (en cours d'élaboration) le Rapport sur l'agriculture et l'environnement publié en 2009 (avec un suivi monitoring des mesures) fournissent certaines informations, la difficulté à établir une stratégie globale réside dans l'absence de données complètes sur l'état actuel de ces ressources.

Le changement climatique a un impact majeur sur les ressources naturelles.

L'agriculture travaille avec la nature et, est particulièrement touchée par le changement climatique tout en étant également un des facteurs de ce changement. Le défi sera de trouver un bon équilibre. Il faudra à la fois prévenir le changement climatique et s'y



« Mon objectif est de produire des denrées alimentaires de qualité en quantité suffisante afin de nourrir la population, en respectant au maximum notre environnement. Pour soigner mes cultures, je n'ai recours aux produits phytosanitaires qu'en dernière ligne de défense. L'utilisation réfléchie de mes intrants agricoles sont les garants d'une agriculture productive et durable. »

Fabrice Bersier,
agriculteur et gérant
de Phyto-Eco Vesin



Les prairies fleuries illustrent bien les mesures prises en faveur de la biodiversité par la richesse des espèces qui la composent (© Jacques Frioud / SFN)

adapter. Dans une optique de durabilité, le défi est de ne pas impacter les ressources naturelles au-delà de leurs capacités à se renouveler.

Les agriculteurs fribourgeois sont conscients de la valeur des ressources naturelles : ils ont mis en œuvre les nouvelles règles dans le domaine, se forment et participent aux programmes volontaires au-delà des attentes : réduction des produits phytosanitaires et vétérinaires, biodiversité, paysage. Ils sont cependant tributaires des aléas de la météo et de la pression économique et peuvent encore améliorer leur pratique quotidienne. Depuis 1992 et les premières subventions liées à la prestation, les agriculteurs ont ainsi continuellement amélioré leur bilan environnemental global.

Différentes priorités peuvent être conflictuelles et nécessiter des adaptations. Les normes de détention des animaux, par exemple, ont conduit à construire des lieux de détention plus vastes, augmentant d'autant les surfaces d'évaporation de l'urine et donc les émissions d'ammoniac. Une solution possible dans le cas présent est de créer de légères pentes pour réduire le temps d'évaporation.

Plusieurs évaluations et monitorings au niveau suisse montrent que les objectifs PA14-17 ont été atteints, voire dépassés, dans de nombreux domaines. Cela vaut en particulier pour les objectifs concernant la biodiversité et la mise en réseau, en termes de superficie.

Réalisation des objectifs PA 14-17

Aspect	État 2007/09	Objectif 2021	Situation actuelle
Efficienc e de l'azote	28 %	33 %	31 % (2015)
Efficienc e du phosphore	60 %	68 %	60 % (2015)
Émissions d'ammoniac	48'700 t	41'000 t	47'700 t (2015)
Surfaces de promotion de la biodiversité SPB	60'000 ha en région de plaine	65'000 ha en région de plaine	75'163 ha en région de plaine (2016)
Qualité des SPB	36 % en réseau 27 % qualité	50 % en réseau 40 % qualité	74 % en réseau 37 % qualité (2016)

Ressources vitales naturelles / écologie : réalisation des objectifs PA 14-17
(état au 1^{er} novembre 2017)

Dans les domaines où les objectifs n'ont pas été atteints, l'évolution va, d'une manière générale, dans la bonne direction. Il n'en reste pas moins que les avancées sont encore insuffisantes dans plusieurs domaines. Il existe toujours des améliorations à faire dans le domaine de l'environnement. Des lacunes existent dans le domaine des cycles de fertilisants, en particulier concernant les émissions d'ammoniac et du phosphore. En matière de produits phytosanitaires l'utilisation ciblée (produit utilisé, stade de croissance et seuil d'intervention) et l'application précise (équipement technologique) doivent encore permettre des améliorations.

La Confédération a fait le point de l'état de l'environnement des ressources naturelles dans le cadre de l'activité agricole et a fixé ensuite 20 objectifs environnementaux pour l'agriculture suisse (OEA) pour les domaines Biodiversité, Paysage et Espace réservé aux cours d'eau, Climat et Air, ainsi que Eau et Sol. Un rapport a été établi en 2016¹⁵. Le canton de Fribourg s'est inspiré de ces objectifs pour orienter ses propres actions en faveur de la préservation des ressources naturelles.

Etat de situation des ressources dans le canton de Fribourg

Biodiversité

Les surfaces spécifiques de promotion de la biodiversité ont régulièrement augmenté depuis 1998 pour atteindre 9'600 ha en 2017 (12,8% de la SAU). L'objectif n'est plus aujourd'hui d'accroître ces surfaces, mais d'en augmenter la qualité. Il est à relever que depuis 2014 la saisie géographique a contribué à la qualité de la gestion et au suivi de ces surfaces, notamment pour les mesures de réseaux écologiques, pour les mesures de contribution à la qualité écologique, ainsi que pour les surfaces soumises à la loi sur la protection de la nature. La délimitation de «l'espace réservé aux eaux» et son exploitation extensive sont encore un défi.

Les efforts de réduction des produits phytosanitaires et de réduction de travail du sol contribuent grandement au maintien de la biodiversité sur l'ensemble des surfaces agricoles.

L'uniformisation des techniques, des cultures et des variétés, même si elles sont économiquement intéressantes, ainsi que le calendrier imposé des fauches ont une incidence sur la biodiversité. A l'inverse, la reprise d'anciennes variétés et cultures, telles que le blé rouge ou le lin par exemple, contribue au maintien de la biodiversité parce qu'elles ont d'autres rythmes et peuvent servir de refuge à certains moments de l'année.

Eau

L'activité agricole a besoin d'eau pour irriguer les cultures, mais elle a également, par ses rejets, un impact sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Malgré les bonnes pratiques agricoles, l'utilisation des engrais de ferme liés à la détention des animaux et les traitements des cultures présentent des risques pour les eaux. Le canton de Fribourg, avec sa forte production laitière et animale doit particulièrement veiller à cette problématique. La gestion des engrais de ferme et l'emploi correct des produits

«La biodiversité est constituée par la diversité des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes, la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des écosystèmes et les interactions dans et entre ces niveaux.»

Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse du Conseil fédéral, septembre 2017

¹⁵ Objectifs environnementaux pour l'agriculture – Rapport d'état 2016, OFEV et OFAG

phytosanitaires et des engrais sont deux instruments importants pour limiter les risques d'atteintes aux eaux.

Si la sensibilisation des agriculteurs au problème de l'épandage des engrais de ferme pendant la saison sensible a porté ses fruits, la question reste d'actualité en raison de la part importante de la production laitière et animale de l'agriculture fribourgeoise. La mise à jour des données concernant les capacités de stockage en engrais de ferme qui date de 2002 et le contrôle de l'état des fosses à purin existantes doivent encore être faites. L'utilisation des engrais en général est suivie et contrôlée grâce aux bilans de fumure et de la base de données fédérale HODUFLU.

Les produits phytosanitaires ne sont utilisés, en principe, qu'en cas de nécessité. L'utilisation de seuil ou en fonction des stades de croissance et de la météo sont aujourd'hui usuels. A noter également que les pompes à traiter sont obligatoirement équipées d'eau claire permettant le rinçage aux champs et évitant aux fonds de cuves de finir dans les eaux claires. Depuis peu, de nouveaux projets de « biobed » ont été lancés, ceci afin de permettre la dégradation des résidus dans des lits biologiquement actifs. Les dernières publications, par exemple sur les néonicotinoïdes ou le glyphosate, montrent que des efforts sont encore ponctuellement nécessaires.

Les projets visant à renforcer la couverture des sols par des prairies permettant ainsi de réduire le taux de nitrates dans les captages d'eau peuvent être qualifiés de succès dans la majorité des cas.

La réduction des pesticides dans les eaux passe par une sensibilisation des agriculteurs aux risques de pollution des rivières et par une amélioration de la protection des eaux contre les apports diffus. Reste qu'une part importante des captages ne sont pas protégés correctement par des zones réservées (S1, S2, S3) légalisées. Il est donc nécessaire que toutes les parties prenantes collaborent à l'objectif d'une eau propre.

La revitalisation des cours d'eau est un autre sujet prioritaire. La stratégie cantonale de revitalisation a été approuvée par l'OFEV en juillet 2015. Sa mise en œuvre constituera une tâche d'envergure qui aura des impacts sur l'agriculture.

Les mesures d'aménagement du territoire concernant les eaux constituent un autre axe prioritaire. La délimitation des zones de protection des eaux souterraines a été réalisée de cas en cas jusqu'à maintenant, mais doit être élargie à tout le territoire dans le cadre d'un plan sectoriel « Eaux souterraines ».



Espace réservé : Le SEN* est chargé de délimiter les espaces réservés aux eaux pour tout le canton. Dans l'espace une exploitation agricole extensive devra être mise en place si ce n'est pas le cas. C'est par exemple déjà en place le long de la Petite-Glâne, à Saint-Aubin.

Air

Pour l'agriculture fribourgeoise, l'élevage a naturellement un impact sur l'air en particulier par les déjections animales sources d'ammoniac. Afin de permettre de limiter les émissions d'ammoniac à un niveau acceptable, des adaptations constructives sont entreprises. A relever que ces mesures en matière de protection de l'air (émissions d'ammoniac) peuvent se trouver en conflit avec d'autres objectifs, notamment l'augmentation régulière des animaux détenus dans des étables aux conditions particulièrement respectueuses des animaux. Les questions d'émanations d'odeurs doivent également être considérées avec prudence, notamment dans le cadre de regroupement d'effectifs consécutif à la diminution du nombre d'exploitations. Les nuisances sont de ce fait cumulées, mais le risque est mieux maîtrisé car les agriculteurs sont mieux formés et la technique plus développée (filtres). Le programme Friammon visant à réduire les émissions d'ammoniac a permis à Fribourg d'être un pionnier de la réduction des émanations. Il a contribué à l'achat de «pendillards» qui réduisent les émissions lors de l'épandage du lisier, à permettre la couverture de fosses à purin et à l'utilisation d'aliments pauvres en azote.

Sol

Le sol est le support indispensable de la production agricole traditionnelle. Il est donc important pour l'agriculture d'en disposer en quantité et en qualité suffisante. C'est probablement sur la thématique de la protection des sols que les plus grands défis attendent l'agriculture, car sans sol pas d'agriculture.

Afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire en cas de crise, les meilleures terres agricoles suisses sont protégées depuis 1992 par des dispositions spécifiques. Le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) vise à maintenir à au moins 438'460 ha la surface des meilleures terres agricoles en Suisse. L'extension massive du territoire urbanisé exerce une pression toujours plus forte sur les SDA. L'introduction de la 1ère étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014 a permis de réduire la pression sur les terres agricoles. La 2ème étape de la révision de la LAT dont le message a été adopté par le Conseil fédéral fin octobre 2018, prévoit des mesures de protection plus importantes pour les terres agricoles. La 2ème étape de la révision de la LAT règlera l'aspect quantitatif de la protection des sols agricoles.

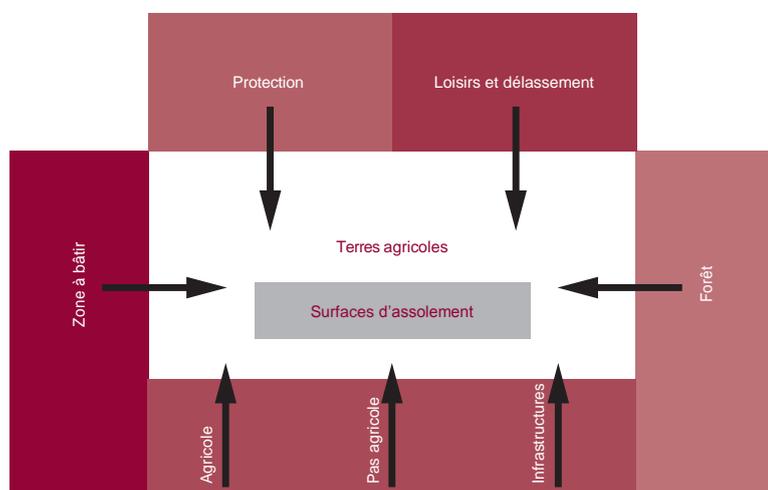


Illustration des différentes pressions exercées sur les terres agricoles et sur les SDA : croissance de la zone à bâtir et des forêts, besoins en infrastructures (transport, loisirs, armée) dans la zone agricole, protection de l'environnement (eaux souterraines, biodiversité etc.), constructions agricoles.

Innoserre

Les cultures sous abris sont des cultures intensives à forte technicité.

Des solutions innovantes de réduction de la consommation d'énergie fossiles et d'utilisation d'énergie alternatives ou de technologies doivent être testées dans le contexte suisse.

L'objet du projet Innoserre est de démontrer la faisabilité de différentes solutions énergétiques innovantes et écologiques dans le domaine des productions sous serres/sous abris.

Il s'agit de mettre en relation les aspects coûts, notamment des investissements, avec les bénéfices, de développer un catalogue de solutions adaptées à différentes cultures et conditions, et d'élaborer des concepts de projets modèles ayant un fort potentiel de déploiement.

L'aspect qualitatif est aussi primordial. Il faut relever que les données pédologiques sont très lacunaires dans le canton ce qui rend une appréciation précise difficile. Les enjeux économiques ont conduit des agriculteurs à privilégier des cultures intensives là où ils pratiquaient auparavant des cultures variées (abandon du bétail dans la Broye et spécialisation dans la pomme de terre, par exemple). Les principaux risques d'atteinte aux sols peuvent être résumés ainsi: les conditions climatiques deviennent plus extrêmes avec des alternances de sécheresses et d'inondations pouvant causer de l'érosion ou des pertes de matière organique, le tassement des sols en lien avec la mécanisation et la perte de matière organique par minéralisation (Grand Marais). La formation (connaissance des sols et suivi des conditions de travail), la cartographie des sols et la recherche d'alternatives économiquement viables à certaines cultures permettront de conserver les sols fribourgeois productifs et durables.

Énergie

Il ressort d'une étude d'AGRIDEA* de 2016 que la consommation énergétique totale de l'agriculture fribourgeoise s'élève à près de 275 GWh. Cette consommation est répartie entre les carburants (45 %), les combustibles (38 %) et l'électricité (17 %). La production fribourgeoise d'énergies renouvelables est répartie entre l'électricité (33 %) et la chaleur (67 %) pour une production totale de près de 83 GWh. Le photovoltaïque (18 %) et le biogaz (15 %) assurent la principale source de production d'électricité. La chaleur provient principalement du bois (33 %) et du biogaz (27 %).

Le solde de la chaleur (7 %) est produit par les capteurs solaires thermiques.

De nombreux agriculteurs ont misé sur le photovoltaïque tablant sur les promesses fédérales de reprise à prix coûtant (RPC) de leur électricité. Ils ont dû déchanter lorsque la Confédération a stoppé ce financement, et doivent faire face à des charges importantes. Il ne faudrait pas que cette mésaventure freine le développement de projets de production d'énergie verte, telle que le biogaz à partir de résidus agricoles, le bois-énergie, les réseaux de chaleur, la récupération de chaleur en circuit fermé.

La politique économique actuelle n'étant pas favorable aux projets de production énergétique à grande échelle, les mesures envisageables sont donc plus orientées sur l'efficacité énergétique. Diverses recommandations émises par AGRIDEA dans son étude permettraient un potentiel de réduction d'électricité (-28 %), de carburant (-27 %) et de combustibles (-23 %).

L'efficacité de l'énergie et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles sont au cœur des préoccupations des producteurs. Des solutions innovantes, de réduction de la consommation d'énergies fossiles, d'utilisation d'énergie alternatives ou de technologies permettant l'augmentation des rendements doivent être testées dans le contexte suisse afin de pouvoir garantir la rentabilité aux producteurs. Il s'agira donc de mettre en relation les aspects coûts, notamment des investissements, avec les bénéfices, de développer un catalogue de solutions adaptées à différentes cultures et conditions, et d'élaborer des concepts de projets modèles ayant un fort potentiel de déploiement.

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Ressources naturelles)

- › S'adapter aux changements climatiques

- › Diminuer l'impact de l'agriculture sur les eaux (réduction des intrants agricoles tels que résidus phytosanitaires, nitrate et phosphore essentiellement),

- › Diminuer l'impact de l'agriculture sur l'air et le climat (ammoniac, méthane, CO₂...)

- › Diminuer l'impact de l'agriculture sur les sols (tassement, érosion, ...)

- › Préserver la biodiversité

Mesures cantonales (Ressources naturelles)

- › Mettre en œuvre le Plan d'action phytosanitaire* et promouvoir l'usage d'outils de précision lors de l'utilisation de produits phytosanitaires

- › Soutenir le développement de capacités de stockage d'engrais de ferme suffisant permettant leur utilisation pertinente afin de réduire les risques de lessivage des éléments nutritifs de la végétation et diminuer au final leur présence dans les eaux (ne plus avoir besoin de puriner pour vider sa fosse à purin)

- › Actualiser l'inventaire des fosses à purin et contrôler leur état en fonction du risque

- › Délimiter l'espace réservé* et mettre en place son exploitation extensive

- › Accompagner les projets économes en eau et prévenir les conflits d'usage

- › Renforcer les compétences de conseil dans le domaine de la détention animale

- › Réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois

- › Définir une méthodologie et une procédure pour réhabiliter les sols agricoles dégradés

-
- › Prendre en compte, dans la pesée des intérêts dans l' aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols

 - › Etendre le réseau de mesure de l' humidité des sols qui indiquent la capacité du sol à supporter des charges afin de prévenir des dommages irréversibles

 - › Promouvoir les bonnes pratiques culturales (sans labour, engrais vert, pendillard, poids des machines)

 - › Accompagner les projets visant à l' amélioration de la biodiversité

 - › Développer les conseils aux agriculteurs dans le domaine de l' énergie

 - › Développer le champ de connaissances sur les ressources naturelles (par exemple le parcours de l' eau dans le sol)

 - › Mettre en place une gestion des eaux durable et responsable

 - › Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole)

 - › Soutenir les agriculteurs dans leurs projets de production d' énergie verte et de réduction de consommation d' énergie

 - › Mettre en place des mesures en faveur du climat dans le cadre du plan climat

 - › Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement durable
-

5.5.1 Eclairage: réseau écologique Düringen, Schmittet et Tafers

En 1995 déjà, un projet pilote alliant nature et agriculture a germé autour des étangs de Bärswil, porté par Pro Natura et Grangeneuve, et vivement encouragé par les communes de Guin, Schmittet et Tavel. L' idée était de favoriser la diversité biologique du site en valorisant les surfaces de compensation écologique dans les surfaces agricoles alentour. Très vite, le projet s' est étendu à l' ensemble du périmètre des trois communes, passant de 575 ha à 3' 600 ha, s' adaptant dans la foulée à l' évolution des bases légales. En 2003, le canton approuvait un projet de mise en réseau dans l' agriculture selon l' ordonnance sur la qualité écologique. 70% des 165 exploitations agricoles du périmètre ont accepté de participer au projet sur une base volontaire.

En chiffres

(année de référence 2017)

6'987 ha « Extenso », de céréales, oléagineux et protéagineux avec utilisation réduites de produits phytosanitaires,

266 ha de cultures fruitières, vignes et betteraves sucrières avec utilisation réduite de produits phytosanitaires

8'766 ha de surface de promotion de la biodiversité (SPB*)

81'503 arbres fruitiers haute-tige et arbres indigènes isolés

5'632 ha de cultures respectueuses du sol en semis direct, semis sous litière ou semis en bandes fraisées (sans labour), soit 1/4 des surfaces de cultures

35'800 ha de SDA, surfaces d'assolement (quota fribourgeois)

1'800 ha de SAU situées dans l'espace réservé aux eaux

35'351 ha purinés avec des pendillards (beaucoup moins d'émanation d'ammoniac et d'odeur)

108'723 UGB (Unités de gros bétail) détenus dans le canton dont **73,8%** sont des bovins

Source : GELAN

Aujourd'hui, le réseau de Guin, Schmitt et Tavel est dans sa troisième période et poursuit son développement. Après une phase dont le but était de combler les zones dépourvues d'éléments écologiques, l'effort s'est porté sur l'amélioration de la qualité. Ainsi, la part de surfaces répondant aux exigences de la Qualité 2* a augmenté, offrant à la faune un habitat de plus grande valeur et aux exploitants des contributions plus élevées. Le périmètre de ce réseau comprend deux marais d'importance nationale, le Franislismoos et les Düdingermöser. Le projet a permis une meilleure connexion entre eux par la mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité, pouvant servir de relais. Certaines surfaces de ces marais ou des zones tampons, soumises à des contrats nature, sont exploitées par des agriculteurs et valorisées dans le cadre du réseau.

Le développement positif de ce projet repose avant tout sur la motivation des exploitants, le conseil régulier de la part du spécialiste, les synergies entre la protection de la nature et l'agriculture, mais aussi sur le soutien des communes et l'implication de la population, des écoliers notamment, dans certaines activités liées au réseau.

Le caractère pionnier d'un tel projet montre le chemin pour s'adapter aux défis futurs, comme par exemple la prise en compte de l'espace réservé aux eaux. En installant de manière volontaire des surfaces extensives dans des zones sensibles, les agriculteurs anticipent des prescriptions qui seront imposées à large échelle dans un avenir proche.

Une des difficultés, comme dans d'autres projets réseau, est de motiver les agriculteurs à placer des surfaces de promotion de la biodiversité dans les terres ouvertes, jachères, ourlets et autres bandes fleuries.

En 1998, les surfaces de compensation écologique représentaient 9,4 % de la surface agricole. En 2014, la part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) est de 13,2 % et 110 agriculteurs sur les 127 qui composent le périmètre y participent.



L'entretien des surfaces écologiques, ici le débroussaillage autour des marais, nécessite une bonne part de travail manuel. © Jacques Frioud, SNP

5.6 Savoir-faire et outil de production

Contexte et défis

Le canton de Fribourg est doté d'un riche savoir-faire agricole et agroalimentaire, preuves en sont des filières dynamiques capables de s'organiser et d'innover sans cesse. Avec un tissu artisanal et agroindustriel riche, les compétences sont importantes et il s'agit de les développer que ce soit par l'initiative d'entrepreneurs innovants ou par des investissements tournés vers l'avenir. Il existe une large diversité de savoir-faire entre les maraîchers du Seeland, les éleveurs et producteurs de lait de la Gruyère, les exploitations mixtes de la Singine ou celles de grandes cultures de la Broye. On le constate, l'exploitation fribourgeoise affirme une forte identité d'agriculture productrice.

Aujourd'hui, les exploitations qui tirent leur épingle du jeu, notamment par leurs résultats économiques, sont pilotées par des exploitants dotés de compétences entrepreneuriales affûtées. La formation a un rôle important à jouer pour renforcer ces compétences, mais c'est surtout un esprit qu'il faut cultiver. Le canton offre d'ores et déjà des formations adaptées aux besoins des filières, comme c'est particulièrement le cas pour les métiers du lait, principale production agroalimentaire fribourgeoise. Les conseils



« Je pense que les petites structures sont bien adaptées à la région et ont toute leur chance à condition de bien coopérer et d'adapter leurs infrastructures. »

Hans Marti,
président de la coopérative
Sense Oberland, propriétaire
de l'abattoir régional de
Zollhaus



La construction d'infrastructures de pointe contribue au renforcement des savoir-faire et de la compétitivité de l'agriculture fribourgeoise à une époque où il est important de se démarquer sur les marchés. Ici le projet de la nouvelle ferme de Grangeneuve. (© IAG)

agricole et en économie laitière permettent d' accompagner et faciliter les projets de leur conception à leur réalisation (soutien technique, encadrement, plan de financement, aménagement du territoire, etc...). (cf. 4.2. Formation et conseil).

Afin de soutenir les **investissements dans l'outil de production**, le canton dispose de plusieurs types de mesures d' **aides structurelles** en complément des mesures fédérales. Ces aides structurelles visent à accompagner l'évolution de l' agriculture et à soutenir des projets innovants. Elles permettent notamment une exploitation plus rationnelle des terres par les remaniements parcellaires ou l' amélioration de l' accès aux fermes. Elles contribuent à améliorer la gestion de l' eau que ce soit par la mise en place de réseaux d' irrigation permettant de décharger les cours d' eau ou la rénovation de drains. Le soutien aux constructions rurales individuelles sur les exploitations agricoles (fermes, porcheries, serres, locaux de stockage, aide à la reprise du domaine, etc.) ou aux constructions collectives (coopérative de fromagerie, centre collecteur etc.) permet de conserver un outil de production performant et moderne.

Actuellement, des projets très variés d' agrandissement ou de modernisation de bâtiments, d' amélioration de fromageries avec les techniques les plus avancées, de construction de serres maraîchères, de rénovation de chalets d' alpage ou de mise en place d' installation de triage et de conditionnement de produits agricoles sont en cours de réalisation ou sont en phase de développement. En fonction des conditions requises, ces projets peuvent bénéficier des aides structurelles cantonales et fédérales soit par des contributions à fonds perdu, soit par des prêts sans intérêt ou à intérêts réduits, des aides combinées sont aussi possibles.

A l' avenir, il s' agira de maintenir cette dynamique positive afin de conserver des infrastructures à la pointe de la technique et de l' innovation tout en maîtrisant les coûts. Dans ce but, des chefs d' exploitations bien formés, entrepreneurs et avec des visions stratégiques claires pourront compter sur une formation professionnelle et un conseil de qualité.

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Savoir-faire et outil de production)

- › Etablir Grangeneuve comme le centre d'excellence à disposition des filières agroalimentaires
- › Rendre le Campus Grangeneuve comme la plateforme de recherche, de formation, de conseil et d'échange à laquelle l'ensemble des agriculteurs s'identifient tout au long de leur carrière
- › Elever le niveau de formation des agriculteurs fribourgeois
- › Soutenir les investissements
- › Dynamiser l'agriculture fribourgeoise et procéder à des investissements afin de conserver un outil de travail productif et adapté

Mesures cantonales (Savoir-faire et outil de production)

- › Inciter les agriculteurs à recourir aux offres de formation et de conseil de Grangeneuve
- › Maintenir les aides structurelles
- › Soutenir des projets pilotes capables de faire évoluer les techniques et leur utilisation (recherche appliquée)
- › Soutenir des projets novateurs et durables pour faire face au changement climatique
- › Encourager les agriculteurs à collaborer pour réaliser des infrastructures en commun
- › Mettre en œuvre les mesures d'améliorations structurelles pour les projets individuels et collectifs
- › Inciter les agriculteurs, lors d'investissements, à planifier à moyen terme les remboursements bancaires, en leur offrant des prêts agricoles adaptés
- › Accompagner le développement de projets sur le plan de l'aménagement du territoire
- › Mettre en œuvre le nouveau plan directeur cantonal (régler la construction de serre, porcherie, halle à volaille)
- › S'engager en faveur d'une augmentation de la part fédérale dans le financement des aides structurelles
- › Préparer l'introduction de la PA 22+

5.6.1 Eclairage : La coopérative de pompage de Portalban

Dans les prochaines décennies, la production agricole de la région des Trois-Lacs risque de souffrir de l'influence du changement climatique. En particulier, la probabilité d'événements de sécheresses estivales et de périodes de canicule devrait s'accroître. De surcroît, les exigences de qualité des produits agricoles nécessitent un approvisionnement en eau régulier. Différents outils ont été développés et des projets sont en discussion pour faire face à cette nouvelle réalité.

Présenté en novembre 2018, l'objectif du projet « Irrigation Seeland-Broye (ISB) » par exemple, est de favoriser des méthodes et aménagements permettant une production agricole plus efficace et plus robuste. D'autre part, l'outil de prévision online des besoins en irrigation et des ressources en eau, isb.swissrivers.ch, est proposé pour la région Seeland-Broye. Cette plateforme, soutenue par la Confédération et les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, permet une vision globale des besoins en eau sur 10 jours afin d'anticiper et d'optimiser cette utilisation pour l'agriculture tout en respectant la protection des cours d'eau. Des alarmes sont déclenchées en cas de pénurie, mettant en garde les autorités compétentes et les utilisateurs de l'eau sur la situation à venir.

Le canton de Fribourg a été proactif dans ce domaine et a soutenu par exemple le projet d'un groupe d'agriculteurs des communes fribourgeoises et vaudoises de Delley-Portalban, Missy, St-Aubin, Vallon, Vully-les-Lacs. Ils ont créé la Société coopérative de pompage au lac à Portalban qui gère aujourd'hui une station de pompage au lac et un réseau de conduites d'environ 25 km permettant de distribuer l'eau sur un périmètre irrigable de plus de 1'400 ha. La création de réseaux interconnectés d'irrigation à partir du lac permet d'éviter d'assécher les nappes phréatiques ou les petites rivières. Ce projet couvre les besoins en irrigation des grandes cultures. Un hectare de pomme de terre nécessite 250 m³ d'eau tous les 5 jours, par exemple. Ce projet intercantonal a été soutenu par les cantons de Fribourg et Vaud ainsi que la Confédération.



La plupart des grandes cultures sont gourmandes en eau. Il existe plusieurs méthodes pour pallier aux carences temporaires en eau. L'arrosage par aspersion nécessite plus d'eau qu'un arrosage au goutte à goutte. L'irrigation et le pompage au lac représentent des solutions plus durables. Le canton soutient notamment les équipements collectifs d'irrigation et d'adduction d'eau. (© IAG)

En chiffres

(année de référence 2017)

14'573'423 frs de subventions annuelles fédérales et cantonales octroyées

25'185'000 frs de prêts annuels octroyés

50 millions de frs de travaux annuels réalisés grâce aux subventions et aux prêts

3'508'000 frs de prêts annuel du Fonds rural

171'358'742 frs de crédits d'investissements en cours

32'523'474 frs de prêts en cours du Fonds rural

219 exploitations formatrices d'apprentis

277 apprentis sur des exploitations fribourgeoises

Sources : SAgri, GELAN

5.7 Paiements directs

Contexte et défis

Le canton a la charge d' administrer la politique agricole fédérale en matière de paiements directs. En raison de la complexité du système, la gestion des données se fait dorénavant entièrement de façon électronique, au travers du logiciel GELAN (Gesamtlösung Landwirtschaft und Natur) développé avec les cantons de Berne et Soleure (cf. 4.7.4. Eclairage: GELAN). Cela a été possible grâce à un gros effort d' adaptation des agriculteurs et des services de l' Etat.



« Par notre action, nous souhaitons contribuer à permettre aux familles paysannes d'assurer une production alimentaire saine et de proximité et d'en vivre dignement, tout en contribuant au développement harmonieux de l'espace rural et à la préservation des ressources naturelles. »

Pascal Krayenbuhl,
chef du Service
de l'agriculture.



Chaque animal de rente est inscrit dès la naissance dans la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Son numéro d'identification est inscrit sur une marque auriculaire fixée à chacune de ses oreilles. (© Adrian Moser/IAG)

Les tâches des services de l'Etat en matière de paiements directs comprennent notamment :

- › La reconnaissance des exploitations agricoles selon normes fédérales ;

 - › Le recensement annuel de toutes les exploitations (surfaces, cultures, bétail etc.) ;

 - › Le contrôle et l'apurement des données ;

 - › Le calcul et le versement en trois tranches des paiements directs ;

 - › La communication de la décision annuelle comprenant les éventuelles réductions (en moyenne ces dernières années 0,5 % des paiements directs ne sont pas versés en raison de non-conformité) avec voies de recours usuelles.
-

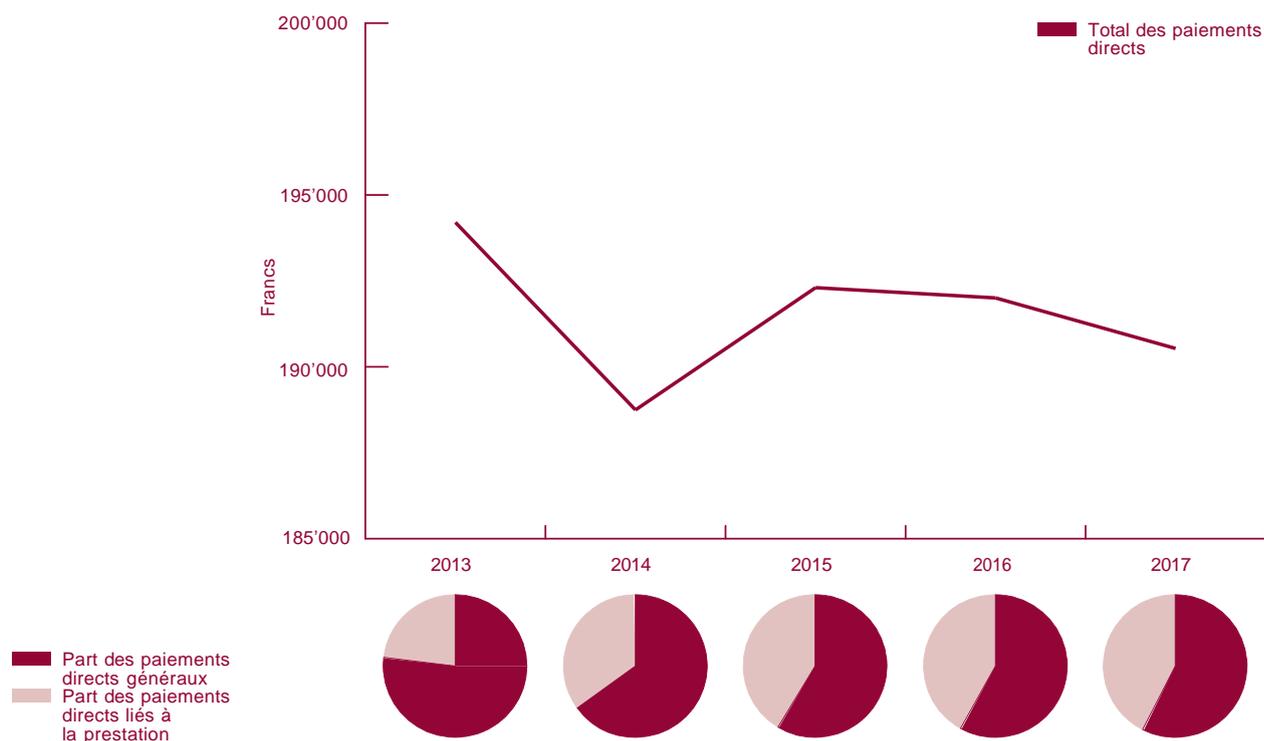
Depuis 1992 et l'introduction du principe de paiements directs découplés de la production, tant la Confédération que les cantons et leurs différents services ont vu dans ce système un outil d'application efficace de mise en œuvre de différentes politiques (production, protection des animaux, de l'environnement, des eaux, de l'air, des sols, de la nature et du paysage, etc.). Le rythme des modifications légales, en particulier lors de la PA 14-17, s'est accéléré, complexifiant le système et augmentant les tâches administratives pour les agriculteurs comme pour le canton.

Chaque année le train d'ordonnances agricoles amène, au mois de novembre, son lot de modifications qui entreront en vigueur au 1er janvier suivant. Dans ce court laps de temps, la planification de contrôles supplémentaires, la mise en place d'un service de conseils et la formation des collaborateurs doivent être assurées. Tout le processus se densifie d'année en année, augmente fortement l'administration et donne lieu à des situations compliquées. Par exemple, les inscriptions aux différents programmes de paiements directs se font en septembre, alors que les nouveaux programmes ne sont connus qu'en novembre : un agriculteur doit donc faire soit une demande anticipée, soit rapidement une inscription rétroactive tout en prouvant que la mesure est remplie sur son exploitation.

Quant aux services cantonaux, ils ont quelques semaines pour mettre à jour les bases de données et les formulaires destinés à toute la branche. Ils doivent communiquer les modifications légales et informer les collaborateurs de l'Etat, les préposés agricoles et les agriculteurs des changements. Les services de l'Etat veillent à faire remonter auprès de la Confédération qui est responsable de la politique agricole les réalités du terrain afin de contribuer à établir des règles qui soient applicables et simples administrativement.

Les programmes facultatifs liés à des prestations, qui représentent plus de 40 % des paiements directs actuels, se multiplient. Ils entraînent pour l'agriculteur des coûts supplémentaires en conseil et en validation soit par des agronomes, des biologistes, des bureaux de conseils ou des organisations agricoles. Une part des subventions fédérales est ainsi utilisée par l'agriculteur pour légitimer son droit à la mesure.

Montant des paiements direct et proportion de paiements liés à la prestation



La proportion des paiements directs liés à des prestations écologiques est en constante augmentation, en particulier depuis l'introduction de la PA 14-17. Le montant total des paiements directs versés aux agriculteurs fribourgeois a diminué en 2014 mais la bonne participation aux différents programmes écologiques a permis de compenser en partie cette baisse.

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise (Paiements directs)

- > Valoriser les atouts et les spécificités de l' agriculture fribourgeoise dans l' élaboration de la politique agricole fédérale
- > Vivre dignement de l' activité agricole
- > Collaborer à la formation de l' opinion avec les parties prenantes

Mesures cantonales (Paiements directs)

- › Participer à l'élaboration de la politique agricole fédérale au sein de groupes de travail ou d'experts etc.

- › Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs

- › Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement

- › Participer à des projets pilotes pour être à l'avant-garde des futures dispositions et mettre en évidence plus concrètement les spécificités de l'agriculture fribourgeoise

- › Organiser des séances d'information et de formation continue pour les agriculteurs, les préposés, les bureaux de conseil, et des collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat afin de les préparer à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales

- › Mettre à niveau les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat par la formation continue interne, intercantonale, fédérale, scientifique ou d'organismes de la branche

- › Former et superviser les contrôleurs publics et privés

- › Assurer la validation et le suivi des annonces de manquements faites par les contrôleurs et accompagner les exploitations dans leur mise en conformité par la vulgarisation agricole

- › Poursuivre le développement de l'outil GELAN - élément de la cyberadministration 4.0- conçu pour les paiements directs, comme une porte d'entrée aux services de l'Etat pour les agriculteurs

- › Contrôler et apurer les données du recensement agricole en réalisant des contrôles selon les rythmes imposés par la Confédération

- › Assurer le recensement des apiculteurs, des pisciculteurs professionnels et des détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir : ces données servent en premier lieu à la prévention des épizooties

- › Exécuter l'attribution des paiements directs de façon diligente, transparente et constante dans la pratique

- › Simplifier l'administration des paiements directs et fournir des outils informatiques simples et adaptés

5.7.1 Eclairage: GELAN

La base de données GELAN (Gesamtlösung Landwirtschaft und Natur), bilingue, développée par les cantons de Fribourg, Berne et Soleure, réunit toutes les données nécessaires à l'administration des paiements directs. Grâce à cet outil, continuellement développé depuis 20 ans, l'agriculture et les différents services compétents disposent de toutes les informations actualisées annuellement de l'ensemble des exploitations: personnes actives sur les domaines, parcelles (géolocalisation, culture etc.), lieux de détention (géolocalisation), effectif animal, types de cultures, prestations écologiques et autres programmes volontaires (Qualité du paysage, programme nitrate, etc.).

En chiffres

(année de référence 2017)

2'483 exploitations au bénéfice de paiements directs

588 exploitants d'estivage

4'450 numéros BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

746 apiculteurs

10'041 colonies d'abeilles

8 pêcheurs professionnels

20'708'447 poissons d'élevage

21'323 pâquiers normaux

1'380 détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir

Source: SAgri, GELAN

Depuis l'introduction des paiements directs liés à la surface, le contrôle de la surface agricole utile (SAU) a gagné en importance. Les corrections de recensement dues aux réductions de SAU (déprise forestière ou bétonnage) sont moins importantes que celles rendues possibles par la grande qualité des données géolocalisées, introduite par GELAN et à la mensuration officielle.

Toutes ces données sont systématiquement contrôlées et de ce fait elles constituent une référence sûre qui sert notamment au calcul et au versement des paiements directs. GELAN permet donc d'assurer l'exécution de la politique fédérale de manière efficace, rationnelle et constante.

GELAN est connecté à d'autres bases de données comme celles de la Confédération, du SAAV ou de SANIMA et une partie des données sont reprises sur le portail cartographique de l'Etat. Le système permet ainsi la mise en place de mesures d'urgence en cas d'épizootie selon un rayon donné, ou à l'établissement de statistiques. Les données GELAN sont très précieuses pour la recherche. Quant aux données individuelles, elles sont aussi utilisées dans les conseils personnalisés aux agriculteurs.

Grâce aux efforts de formation et d'accompagnements, l'ensemble du recensement agricole annuel ne se fait plus que sous forme électronique. Les données GELAN peuvent être reprises dans les applications numériques qu'utilisent les agriculteurs pour leur propre exploitation. Pour le futur, le défi consistera à encore améliorer la connectivité de la base GELAN avec d'autres programmes et applications (plateformes digitales Barto et Ada), ceci en garantissant une sécurité élevée.



Un agriculteur inscrit les données de toute son exploitation dans GELAN © SAgri

6 Résumé

Le canton de Fribourg se caractérise par la puissance de son économie agroalimentaire. La valeur de la production agricole atteint quelque 740 millions de francs. En aval, le canton bénéficie d'un tissu conséquent d'entreprises de 1ère transformation et d'expédition, à vocation nationale et mondiale, qui génère valeur et emplois. Le Conseil d'Etat a l'ambition de faire du canton de Fribourg le leader suisse de l'agroalimentaire en s'appuyant sur une agriculture professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale, mais aussi sur des entreprises agroalimentaires artisanales et industrielles innovantes et durables.

L'essentiel de la politique agricole et des moyens qui y sont alloués sont du ressort de la Confédération. Le canton de Fribourg entend cependant utiliser au maximum sa marge de manœuvre et s'affirmer comme partenaire incontournable de la Confédération. Il souhaite surtout développer sa propre stratégie en faveur d'un secteur agroalimentaire leader.

La politique agricole cantonale repose sur sept axes stratégiques :

Production et filières La création d'un terreau propice à l'innovation est un instrument cantonal efficace pour soutenir la compétitivité des filières agroalimentaires fribourgeoises. L'innovation doit permettre à ce secteur d'être plus performant, de trouver de nouveaux marchés et de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs et des citoyens. Elle permet surtout aux familles paysannes de vivre de leur travail.

Recherche, formation et conseil La formation et le conseil sont des leviers essentiels en mains du canton qui permettent de préparer les professionnels des secteurs agricole et agroalimentaire à faire face aux défis actuels, mais aussi à tirer parti des nouveaux outils 4.0. Le Campus Grangeneuve gagnera encore en attractivité et en aura grâce aux investissements prévus et au renforcement d'Agroscope avec l'arrivée de l'élite de la recherche agronomique du pays.

Exploitation familiale et évolution sociale Le contexte économique et l'évolution de la société exercent une forte pression sur les exploitations agricoles familiales et la santé des agriculteurs. Dans le cadre de la stratégie de prévention de la santé « Perspectives 2030 » le canton souhaite valoriser le travail des agriculteurs, renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et encourager la solidarité professionnelle.

Sécurité alimentaire et santé animale La sécurité alimentaire et sanitaire est une mission de service public essentielle pour accompagner le secteur agroalimentaire. Elle garantit la mise sur le marché de produits sains et sûrs, même pour des modes de production sensibles. La stratégie du Conseil d'Etat vise la maîtrise des technologies les plus pointues et repose sur une analyse de risques bien fondée en collaboration avec tous les partenaires.

Ressources naturelles Les ressources naturelles, -air, eau, sol et biodiversité-, sont la base de toute production agricole et agroalimentaire. Dans une optique de durabilité il est essentiel de veiller à minimiser l'impact de la production agricole sur ces ressources. Pour développer de nouvelles techniques de production respectueuses, le canton encourage des projets pilotes dans des domaines sensibles tels que par exemple l'optimisation de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires ou la réduction des antibiotiques administrés au bétail.

Savoir-faire et outil de production Le soutien à l'investissement dans un outil de production performant, moderne et connecté est un instrument important de l'Etat. Des bâtiments d'exploitation et des installations de production et de transformation modernes permettent de mettre en valeur et faire vivre le savoir-faire des filières.

Paiements directs Le canton a la charge d'administrer la politique agricole fédérale en matière de paiements directs. Le Conseil d'Etat entend contribuer à façonner la politique fédérale et soutenir les agriculteurs fribourgeois et leurs familles, en faisant entendre sa voix au niveau fédéral, mais aussi en développant des projets pilotes pour être à l'avant-garde des futures dispositions fédérales et mettre en évidence les particularités de l'agriculture fribourgeoise.

Le présent rapport présente les objectifs de chacun de ces axes et les mesures cantonales pour les atteindre.

7 Annexes

7.1 Tableau récapitulatif des objectifs et mesures

Production agricole et filières

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Positionner Fribourg en tant que leader de l' agroalimentaire au niveau suisse› Développer une agriculture fribourgeoise professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale› S'organiser en filières afin de se démarquer sur le marché› Utiliser les produits du terroir et de proximité dans la restauration› Entretenir des relations de confiance entre partenaires› Cultiver l'esprit d' innovation (nouvelles techniques, nouveaux produits) à l' intérieur les filières	<ul style="list-style-type: none">› Promouvoir les produits du terroir fribourgeois et de proximité en collaboration avec « Terroir Fribourg » via la certification et la communication› Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via des cours de formation continue pour les restaurateurs, la certification des restaurants et l' intégration de critères dans les procédures d' appel d' offre› Soutenir par la recherche, le conseil et l' analyse les choix stratégiques des filières› Aider les filières à obtenir pour leurs produits des labels ou des appellations à forte valeur ajoutée tels qu' AOP/IGP› Soutenir l' agriculture biologique à travers la vulgarisation et la promotion› Garantir le contrôle et la certification en collaboration avec d' autres partenaires› Promouvoir les produits du terroir et les traditions alimentaires commew vecteurs de l' offre touristique fribourgeoise› Promouvoir et soutenir l' élevage, ainsi que l' écoulement du bétail› Confirmer Grangeneuve comme centre de compétences lait et agroalimentaire› Encourager dès la phase initiale les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l' innovation, notamment par le Prix de l' innovation agricole, mais aussi au travers de la stratégie agroalimentaire du Conseil d' Etat

Recherche, formation et conseil

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Disposer d' une formation de qualité, bilingue, adaptée aux besoins actuels et d' infrastructures à la pointe, sur un campus moderne› Pratiquer une agriculture durable, entrepreneuriale et répondant aux attentes des consommateurs› Anticiper la transmission des exploitations› Utiliser les nouvelles technologies numériques dans la conduite des exploitations› Promouvoir la recherche et la formation, au travers du campus Grangeneuve	<ul style="list-style-type: none">› Développer le campus Grangeneuve en utilisant le maximum de synergies avec Agroscope› Construire une nouvelle ferme-école› Construire une nouvelle halle des technologies sur le site de Grangeneuve› Réaliser une ferme-école Bio à Sorens› Assurer un enseignement et une formation continue de qualité pour les agriculteurs et agricultrices› Assainir la Grange Neuve avec une nouvelle affectation des locaux› Renforcer les compétences de formation et de conseil en matière de préservation des ressources naturelles, d' économie d' énergie et d' adaptation aux changements climatiques› Développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire› Soutenir le développement de l' agriculture 4.0 (projets novateurs, recherche, formation et vulgarisation) Sensibiliser à l' utilisation de solutions numériques (tracteur GPS, applications numériques de gestion, etc.)› Mettre en œuvre le plan d' action phytosanitaire national* (encadrement des agriculteurs)› Encourager la mise sur pied de projets de développements régionaux PDR› Développer les compétences méthodologiques des conseillers agricoles notamment dans le coaching, la gestion de conflits, la vision et la veilles stratégiques› Développer les partenariats externes de Grangeneuve, notamment dans le cadre du réseau ADALUS

Exploitation familiale et évolution sociale

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Veiller à la santé des agriculteurs et de leurs familles› Entretien des liens étroits entre producteurs et consommateurs› Valoriser le travail des agriculteurs› Cohabiter entre ville et campagne› Faire preuve de solidarité professionnelle dans l'agriculture fribourgeoise› Prendre en compte la dimension familiale de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none">› Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteurs en matière de soutien social› Créer un réseau de sentinelles, chargé de déceler les situations de crise dans le milieu agricole› Encourager et soutenir des projets de plateformes de rencontre ou d'évènements récréatifs entre producteurs et consommateurs› Mettre en œuvre les Aides aux exploitations agricoles en difficulté (Cellule AED) et les Aides aux exploitations paysannes (AEP)› Thématiser les aspects sociaux de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole

Sécurité alimentaire et santé animale

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Assurer la sécurité sanitaire et la traçabilité de tous les produits agroalimentaires› Faire reconnaître les produits de l'agriculture fribourgeoise, en Suisse et à l'étranger, comme sûrs› Veiller à la santé et au bon traitement du cheptel fribourgeois	<ul style="list-style-type: none">› Surveiller et conseiller les acteurs de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux› Organiser périodiquement des tables rondes avec tous les acteurs› Surveiller et conseiller les détenteurs de bétail› Garantir une eau potable de qualité› Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des risques potentiels en matières sanitaire (Escherichia coli, salmonelle, listeria...) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine...)› Recenser le cheptel et ses mouvements (lutte contre les épizooties)› Former les collaborateurs aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques› Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les épizooties et plan OCC (Organe cantonal de conduite)› Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques potentiels d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine, etc.)› Coordonner les contrôles en bonne intelligence avec les autres services de l'Etat et les organismes extérieurs› Collaborer à la mise en place de la stratégie STAR (diminution des antibiotiques, cf. 5.4.1 Eclairage : ReLait) et faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticiens› Développer le guichet unique « export » pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrice

Ressources naturelles

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› S'adapter aux changements climatiques› Diminuer l'impact de l'agriculture sur les eaux (réduction des intrants agricoles tels que résidus phytosanitaires, nitrate et phosphore essentiellement),› Diminuer l'impact de l'agriculture sur l'air et le climat (ammoniac, méthane, CO₂...)› Diminuer l'impact de l'agriculture sur les sols (tassement, érosion, ...)› Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">› Mettre en œuvre le Plan d'action phytosanitaire* et promouvoir l'usage d'outils de précision lors de l'utilisation de produits phytosanitaires› Soutenir le développement de capacités de stockage d'engrais de ferme suffisant permettant leur utilisation pertinente afin de réduire les risques de lessivage des éléments nutritifs de la végétation et diminuer au final leur présence dans les eaux (ne plus avoir besoin de puriner pour vider sa fosse à purin)› Actualiser l'inventaire des fosses à purin et contrôler leur état en fonction du risque› Délimiter l'espace réservé* et mettre en place son exploitation extensive› Accompagner les projets économes en eau et prévenir les conflits d'usage› Renforcer les compétences de conseil dans le domaine de la détention animale› Réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois› Définir une méthodologie et une procédure pour réhabiliter les sols agricoles dégradés› Prendre en compte, dans la pesée des intérêts dans l'aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols› Étendre le réseau de mesure de l'humidité des sols qui indiquent la capacité du sol à supporter des charges afin de prévenir des dommages irréversibles› Promouvoir les bonnes pratiques culturales (sans labour, engrais vert, pendillard, poids des machines)› Accompagner les projets visant à l'amélioration de la biodiversité› Développer les conseils aux agriculteurs dans le domaine de l'énergie› Développer le champ de connaissances sur les ressources naturelles (par exemple le parcours de l'eau dans le sol)› Mettre en place une gestion des eaux durable et responsable› Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole)› Soutenir les agriculteurs dans leurs projets de production d'énergie verte et de réduction de consommation d'énergie› Mettre en place des mesures en faveur du climat dans le cadre du plan climat› Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement durable

Savoir-faire et outil de production

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Etablir Grangeneuve comme le centre d'excellence à disposition des filières agroalimentaires› Rendre le Campus Grangeneuve comme la plateforme de formation et d'échange à laquelle l'ensemble des agriculteurs s'identifient tout au long de leur carrière› Elever le niveau de formation des agriculteurs fribourgeois› Soutenir les investissements› Dynamiser l'agriculture fribourgeoise et procéder à des investissements afin de conserver un outil de travail productif et adapté	<ul style="list-style-type: none">› Inciter les agriculteurs à recourir aux offres de formation et de conseil de Grangeneuve› Maintenir les aides structurelles› Soutenir des projets pilotes capables de faire évoluer les techniques et leur utilisation (recherche appliquée)› Soutenir des projets novateurs et durables pour faire face au changement climatique› Encourager les agriculteurs à collaborer pour réaliser des infrastructures en commun› Mettre en œuvre les mesures d'améliorations structurelles pour les projets individuels et collectifs› Inciter les agriculteurs, lors d'investissements, à planifier à moyen terme les remboursements bancaires, en leur offrant des prêts agricoles adaptés› Accompagner le développement de projets sur le plan de l'aménagement du territoire› Mettre en œuvre le nouveau plan directeur cantonal (régler la construction de serre, porcherie, halle à volaille)› S'engager en faveur d'une augmentation de la part fédérale dans le financement des aides structurelles› Préparer l'introduction de la PA 22+ (droit foncier rural, endettement etc.)

Paiements directs

Objectifs de l'agriculture fribourgeoise	Mesures cantonales
<ul style="list-style-type: none">› Valoriser les atouts et les spécificités de l'agriculture fribourgeoise dans l'élaboration de la politique agricole fédérale› Vivre dignement de l'activité agricole› Collaborer à la formation de l'opinion avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">› Participer à l'élaboration de la politique agricole fédérale au sein de groupes de travail ou d'experts etc.› Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs› Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement› Participer à des projets pilotes pour être à l'avant-garde des futures dispositions et mettre en évidence plus concrètement les spécificités de l'agriculture fribourgeoise› Organiser des séances d'information et de formation continue pour les agriculteurs, les préposés, les bureaux de conseil, et des collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat afin de les préparer à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales› Mettre à niveau les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat par la formation continue interne, intercantonale, fédérale, scientifique ou d'organismes de la branche› Former et superviser les contrôleurs publics et privés› Assurer la validation et le suivi des annonces de manquements faites par les contrôleurs et accompagner les exploitations dans leur mise en conformité par la vulgarisation agricole› Poursuivre le développement de l'outil GELAN - élément de la cyberadministration 4.0- conçu pour les paiements directs, comme une porte d'entrée aux services de l'Etat pour les agriculteurs› Contrôler et apurer les données du recensement agricole en réalisant des contrôles selon les rythmes imposés par la Confédération› Assurer le recensement des apiculteurs, des pisciculteurs professionnels et des détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir: ces données servent en premier lieu à la prévention des épizooties› Exécuter l'attribution des paiements directs de façon diligente, transparente et constante dans la pratique› Simplifier l'administration des paiements directs et fournir des outils informatiques simples et adaptés

7.2 Statistiques

Territoire		Exploitations	Bétail
Le territoire cantonal a une superficie de 167'000 ha dont :	Le canton comprend 75'516 ha de surface agricole utile (SAU), dont :	2'464 exploitations bénéficiaires de paiements directs	108'723 UGB (Unités de gros bétail) détenus dans le canton dont 73,8 % sont des bovins
12'000 ha de surface constructible et dédiée au transport	67 % de prairies et pâturages	8'470 personnes actives dans l'agriculture et 6'167 personnes actives dans l'agroalimentaire, représentent 10 % des emplois du canton	130'212 bovins dont 55'872 vaches laitières
15'000 ha de surface improductive (lac, montagne)	35'000 ha de terres assolées (labourées et prairies temporaires)	Les exploitations fribourgeoises sont en moyenne 30 % plus grandes que les exploitations suisses	79'684 porcs
45'000 ha de forêt	22'000 ha de terres ouvertes (essentiellement céréales, pomme de terre, betterave sucrière, colza)	4'450 numéros BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)	20'996 chèvres et moutons
95'000 ha de surface agricole, dont 20'000 ha de pâturage d'estivage	Les 2'464 exploitations fribourgeoises sont en moyenne 30 % plus grande que les exploitations suisses. 33 % d'entre elles ont disparu depuis 2'000.	1'380 détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir	2'145'700 volailles
7 % de la surface agricole suisse		746 apiculteurs	7'004 chevaux
72 % de la SAU se situe dans les zones de plaines et de collines		8 pêcheurs professionnels	

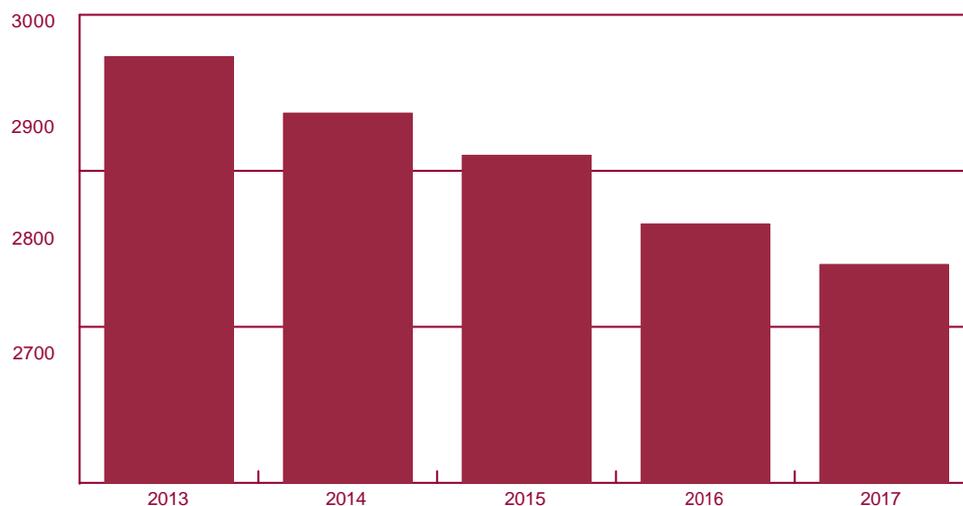
Environnement	Biodiversité	Economie	Transformation
6'987 ha «Extenso», de céréales, oléagineux et protéagineux avec utilisation réduits de produits phytosanitaires,	8'766 ha de surface de promotion de la biodiversité (SPB)	739'159'000 c'est la valeur de la production agricole fribourgeoise à la sortie de l'exploitation	200 Mio de litres de lait transformés en 20 Mio de kg de Gruyères et Vacherin fribourgeois AOP. Restent 180 Mio de litres de petit lait à valoriser
5'632 ha de cultures respectueuses du sol en semis direct, semis sous litière ou semis en bandes fraisées (sans labour), soit ¼ des surfaces de cultures	81'503 arbres sur la surface agricole	6 % du PIB vient de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire	3,3 fois plus de fromage produit dans le canton que consommé
266 ha de cultures fruitières, vignes et betteraves sucrières avec utilisation réduite de produits phytosanitaires	180 exploitations respectent les directives bio. Cela représente 5'062 ha de production, 25% de la production maraîchère et 20% des surfaces viticoles	192 millions de paiements directs	3,3 fois plus de céréales panifiables produites dans le canton que consommées
	50 périmètres de réseau écologique et 6 de qualité du paysage	5 % de la production végétale suisse	3,9 fois plus de pommes de terre produites dans le canton que consommées
		10 % de la production animale suisse	2 fois plus de viande bovine produite dans le canton que consommée
		20 % de la transformation suisse	1,6 fois plus de viande porcine produite dans le canton que consommée
			2,6 fois plus de volaille produite dans le canton que consommée

Estivage	Formation	Formation continue
555 exploitants d'estivage	8 élèves AFP agriculteur	1289 participants à la formation continue agricole
Quelques 20'000 ha de pâturages d'estivage	271 élèves CFC agriculteur	34 visites de cultures avec la participation de 2'148 personnes
30'000 bovins montent à l'alpage	125 élèves Brevet agricole	21 cours organisés en formation continue en économie familiale
21'323 pâquiers normaux (1 PN représente 1 vache pendant 100 jours sur l'alpage)	22 élèves diplôme agricole	9 cours tout public Grangeneuve pour tous (GPT) avec 139 participants
	30 élèves ES Ecole Agro-commerçant	
	31 candidates au Brevet de paysanne	
	219 exploitations forment 277 apprentis	

Travail	Améliorations foncières
60 h de travail hebdomadaire. Selon l'OFS, c'est le temps de travail moyen de l'agriculteur. La moyenne pour le reste de la population est de 50h	14'573'423 frs de subventions annuelles fédérales et cantonales octroyées
8'470 personnes actives dans l'agriculture et	25'185'000 frs de prêts annuels octroyés
6'167 personnes active dans l'agroalimentaire, représentent	50 millions de frs de travaux annuels réalisés grâce aux subventions et aux prêts
10% des emplois du canton	3'508'000 frs de prêts annuels du Fonds rural
30% de la main-d'œuvre des exploitations agricoles fribourgeoises est féminine	171'358'742 frs de crédits d'investissements en cours
49 ans c'est l'âge moyen des exploitants en 2017, contre 46 en 2000	32'523'474 frs de prêts en cours du Fonds rural

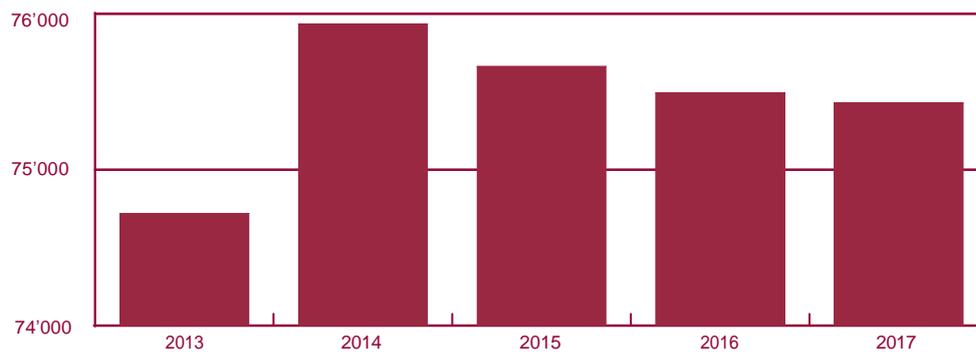
315'074 consommateurs

Exploitations fribourgeoises



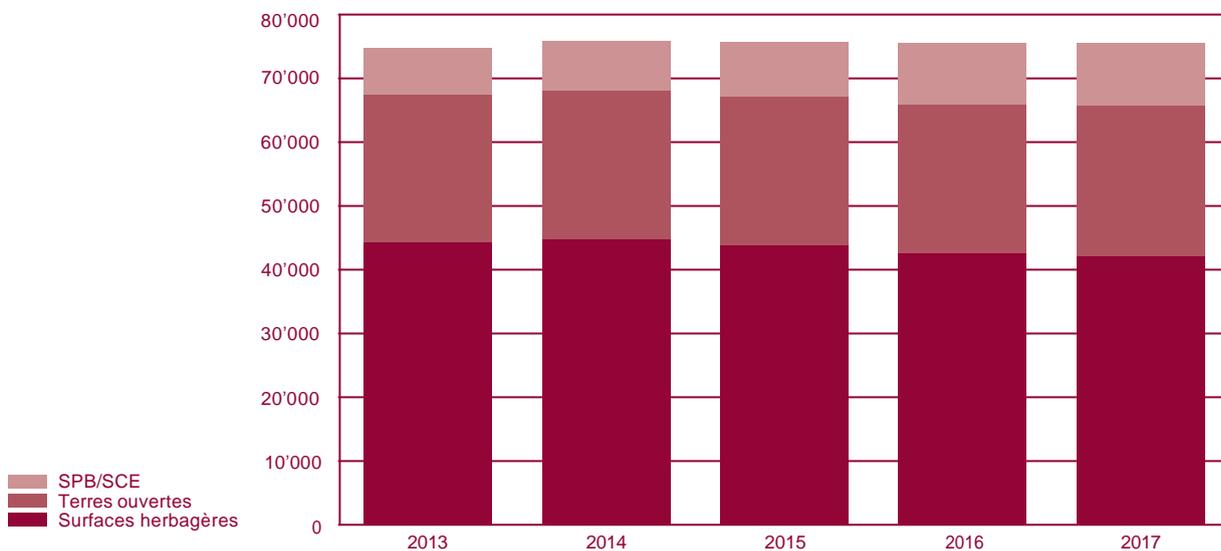
Le nombre d'exploitations est en constante diminution dans le canton et en Suisse.

Surface agricole utile (SAU)



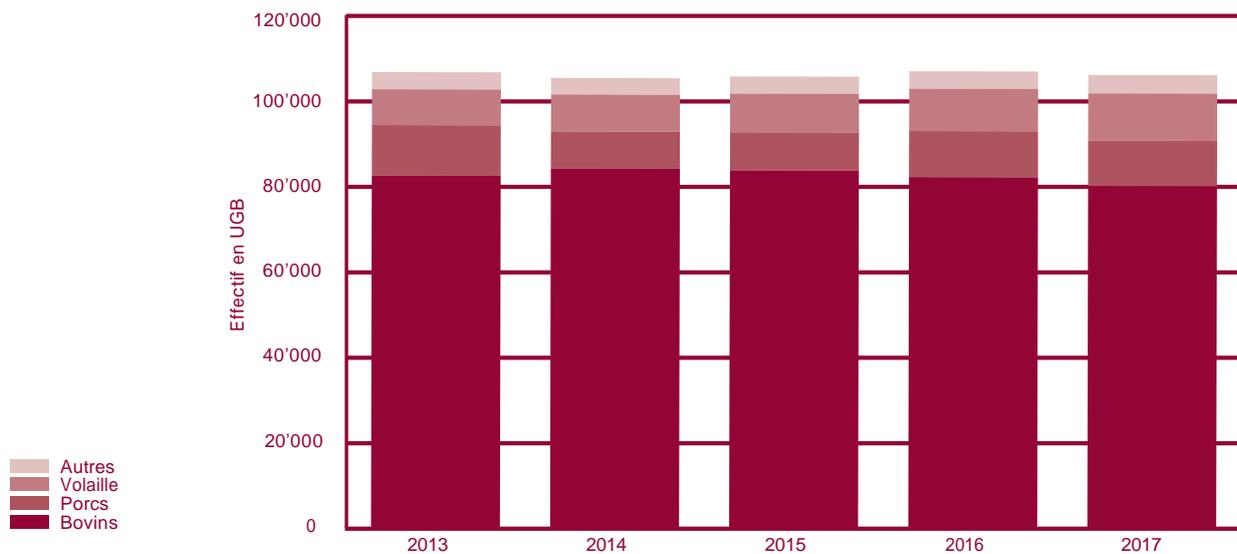
La SAU diminue légèrement, mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de pertes réelles ou de corrections dues à la mensuration officielle (en 2017, plus de 80 % de la SAU est recensé sur la base de données cadastrales récentes). À noter la légère augmentation de SAU lors du passage au recensement géographique, en 2014.

Distribution de la surface agricole utile (SAU)



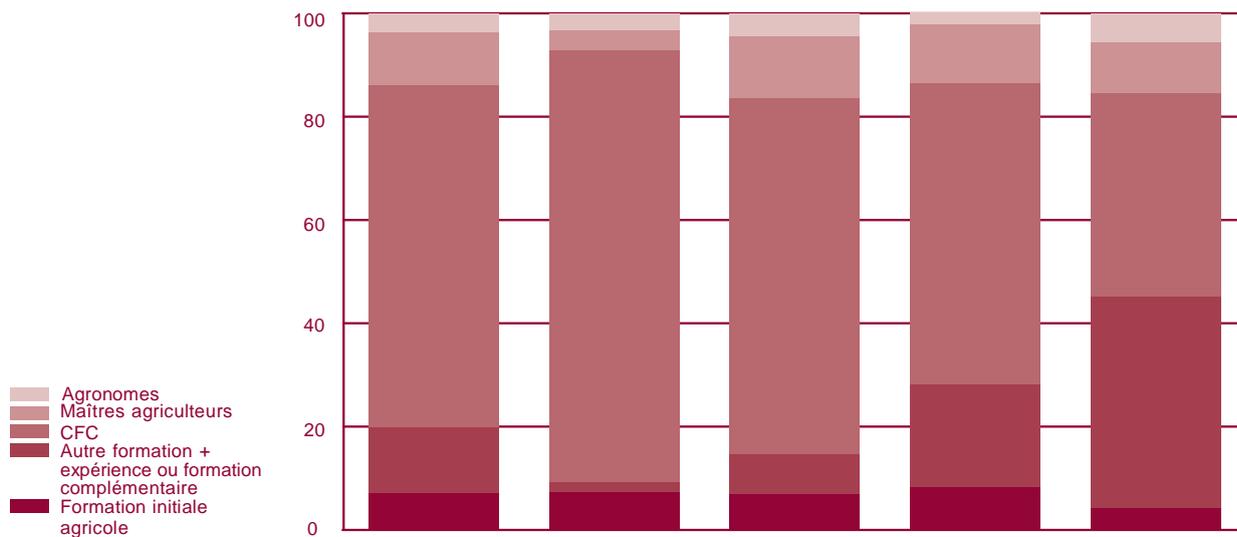
Distribution de la surface agricole utile, la partie inférieure représente les surfaces herbagères, la partie médiane les terres ouvertes et la partie supérieure les surfaces exploitées extensivement.

Effectif fribourgeois



Les trois quarts de l'effectif fribourgeois est bovin.

Formation des exploitants en fonction de l'âge



Les jeunes sont tendanciellement mieux formés.

7.3 Bibliographie

Université de Neuchâtel (2018) Etude conjointe DSAS-DIAF sur les risques psycho-sociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg, Rapport final.

AGRIDEA / BFH-HAFL (2016) Valorisation des produits de l' agriculture fribourgeoise - étude FILAGRO

BFH-HAFL. (2017) Stratégies d' avenir pour une agriculture romande dynamique. Recherche Agronomique Suisse

HEG (2018) Analyse des performances de l' agriculture fribourgeoise pour l' économie, le tourisme et l' environnement. Rapport sur le postulat Bonvin-Sansonnens et Losey

OFS (2018) Agriculture et alimentation, Statistiques de poches 2018

SEn Service de l' environnement de l' Etat de Fribourg, Etat de l' environnement 2016

Confédération (OFEV et OFAG) Objectifs environnementaux pour l' agriculture, Rapport d' état 2016

OFAG (2017) Vue d' ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole

7.4 Lexique

AFAPI

Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

AGRIDEA

Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural

Agrotourisme ou agritourisme

Tourisme dont l'objet est la découverte des savoir-faire agricoles d'un territoire, et par extension des paysages, des pratiques sociales et des spécialités culinaires découlant de l'agriculture.

Bureaux de conseil

Spécialistes en biologie, en détention d'animaux, du paysage ou de l'aménagement par exemple, mandatés par les agriculteurs, ils valident scientifiquement la cohérence des mesures prises par ceux-ci et les justifient pour l'attribution de paiements directs.

Cash flow

« flux de trésorerie » Solde comptable indiquant la capacité financière d'une entreprise.

Conseil et vulgarisation de Grangeneuve (IAG*), d'AGRIDEA et des organisations professionnelles

Spécialistes en agriculture, ils soutiennent et conseillent les agriculteurs dans leurs projets.

Contrôleurs AFAPI

Salariés de l'AFAPI, ils assurent le contrôle des mesures annoncées par les agriculteurs selon les rythmes de contrôle fixés légalement. Ils tiennent compte de la coordination des contrôles interservices afin d'éviter la multiplication des contrôles.

DAEC

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

DIAF

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

DSAS

Direction de la santé et des affaires sociales

Ensilage

Méthode de conservation du fourrage par voie humide passant par la fermentation lactique anaérobie. La production de fromage tels que le Gruyère et le Vacherin fribourgeois nécessite en revanche un affouragement sans ensilage du bétail, c'est-à-dire du fourrage non fermenté, afin de réduire les risques de fermentation butyrique du fromage pendant l'affinage.

Espace réservé

La loi fédérale de 1998 sur la protection des eaux (LEaux) a introduit la notion d'espace « minimal nécessaire au cours d'eau » (ou espace réservé aux eaux). Cet espace est à considérer comme un corridor aux abords des cours d'eau et des étendues d'eau, dont le but est de garantir les fonctions naturelles des eaux, leur utilisation et la protection contre les crues. Des pertes de surfaces exploitables dans cet espace doivent être tolérées en cas d'érosion ou de projet de revitalisation. Cet espace est en principe inconstructible et, depuis les modifications de l'Ordonnance sur les Eaux (OEaux) de 2011, soumis à des restrictions au niveau de l'exploitation agricole.

GELAN

Gesamtlösung Landwirtschaft und Natur. La base de données développée par les cantons de Fribourg, Berne et Soleure, réunit toutes les données nécessaires à l'administration des paiements directs. Grâce à cet outil, continuellement développé depuis 20 ans, l'agriculture et les différents services compétents disposent de toutes les informations actualisées annuellement de l'ensemble des exploitations.

Green box ou catégorie verte

Pour qu'une subvention entre dans cette catégorie, autorisée par l'OMC, ses effets de distorsion sur les échanges doivent être nuls ou, au plus, minimes. Elle doit être financée par des fonds publics (et non en imposant aux consommateurs des prix plus élevés) et ne pas apporter un soutien des prix. (OMC, Soutien interne à l'agriculture)

Horizon de désendettement

Estimant que l'actif immobilisé d'une exploitation agricole se compose d'un mélange d'éléments stables et durables (terres, partie habitation), d'éléments moyennement durables (étables bovins, remises) ou moins durables (étables plus légères comme poulaillers ou porcheries, serres), il a été admis de fixer un horizon de désendettement (dette totale divisé par le montant des remboursements annuels) à 35 ans. Les aides financières ne sont accordées que si cet objectif est atteint.

IAG

Institut agricole de Grangeneuve

Lait de centrale

aussi appelé lait industriel par opposition au lait de fromagerie. Il s'agit du lait de consommation domestique (sous toutes ses formes : UHT, poudre...) et de tous les produits transformés (yogourts, boissons lactées etc.). Il ne bénéficie pas du supplément de prix octroyé par la Confédération pour le lait de non ensilage.

LDFR

Loi sur le droit foncier rural

OFAG

Office fédéral de l'agriculture

OFEV

Office fédéral de l'environnement

Pâquier normal

mesure de charge en bétail sur les estivages équivalent à 1 UGB pendant 100 jours

Perspectives Santé 2030

La stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention-Perspectives 2030, adoptée le 7 mars 2017 par le Conseil d'Etat, fixe les priorités de promotion de la santé et de prévention pour le canton de Fribourg et sert ainsi de cadre de référence commun aux différents partenaires concernés

Plan d'action national produits phytosanitaires

Il vise à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Les risques devront être divisés par deux et les alternatives à la protection phytosanitaire chimique seront encouragées. Le plan d'action permet à l'agriculture suisse de se positionner dans la production durable de denrées alimentaires. Le canton de Fribourg n'a pas attendu le plan d'action national pour réduire les risques et viser à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Grangeneuve forme et conseille les agriculteurs selon les principes de la protection intégrée des cultures, de manière à ce qu'ils appliquent toutes les mesures préventives au travers des bonnes pratiques agricoles et utilisent de façon ciblée et raisonnée les différents produits phytosanitaires. De plus, Grangeneuve utilise ses exploitations agricoles pour réaliser des essais et des démonstrations intégrant de nouvelles techniques culturales dans le but de réduire les applications de produits phytosanitaires. Grangeneuve accompagne également l'AFETA, l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture, dans les contrôles des pulvérisateurs. Tous les quatre ans, chaque propriétaire d'un pulvérisateur a l'obligation de le faire contrôler

Préposés locaux à l'agriculture

Représentants de la DIAF au niveau communal, ils sont essentiels à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires. Ils ont aussi un rôle de facilitateur et permettent des échanges constructifs entre les agriculteurs et l'administration

Qualité 2

Les surfaces de promotion de la biodiversité qui présentent une qualité élevée donnent droit à une contribution Qualité 2 selon l' Ordonnance sur les paiements directs

Réseau écologique

Périmètre dans lequel les agriculteurs collaborent sur une base volontaire à la mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité, bien connectées entre elles, en fonction d'espèces cibles.

SAAV

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, qui regroupe les activités du vétérinaire cantonal et celles du chimiste cantonal, a pour mission de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l' avantage de l' homme.

SANIMA

Etablissement cantonal d' assurance des animaux de rente. Sanima est un établissement cantonal qui assure les animaux de rente contre les épizooties sur la base du recensement agricole annuel. Sanima indemnise les animaux en fonction de leur valeur individuelle et assume les frais de prévention et de dépistage. Sanima gère aussi les centres de collecte de déchets animaux.

Sagri

Le Service de l' agriculture est chargé d' appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l' agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l' élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d' accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l' application du droit sur le bail à ferme agricole

SAU

Surface agricole utile

SECA

Service des constructions et de l' aménagement du territoire

SEn

Service de l' environnement

UGB

Unité gros bétail défini dans l' ordonnance sur la terminologie agricole (1 UGB = 1 vache, 1 mouton = 0,17 UGB etc.)

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg
T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

–

Impressum

–

© Direction des institutions de l'agriculture et des forêt (DIAF)

–

Photo de couverture :
Grangeneuve avec la ferme actuelle au premier plan et les gabarits de la future étable.

–

Imprimé sur papier 100% recyclé

–

Mai 2019